

N°17 JANVIER 2006



# LE DROMADAIRE

Bulletin municipal de Drom





## LE MOT DU MAIRE

**Une année de plus vient de se terminer**, et notre village aura encore été le théâtre de chantiers d'envergure. Certains le voient plutôt d'un bon œil, satisfaits que notre commune « bouge » : qu'ils soient remerciés de ne pas en retenir que les désagréments passagers induits, et d'avoir compris que le progrès et le confort de notre époque ne sont pas un dû qui devrait être acquis sans « casser des œufs ».

Après plusieurs décennies, à l'intérieur de l'agglomération, notre réseau d'alimentation en eau potable était bien fatigué et peu conforme : en peu de temps, il a été en grande partie rénové. Nous pouvons, là, remercier le Syndicat des Eaux qui a mobilisé la majorité de ses moyens sur un seul secteur.

Pendant plus de 36 mois, vos élus ont entrepris une opération d'envergure : la réhabilitation du Presbytère. En conservant au niveau communal la maîtrise d'ouvrage d'une telle opération, ils ne se doutaient encore pas dans quelle aventure ils se lançaient ! C'est pourtant à ce prix qu'elle a pu connaître un tel aboutissement, et s'assurer les appuis de tous les partenaires possibles : lors de son inauguration, les plus hautes instances de notre département ont unanimement vu là un modèle exemplaire de développement durable.

Une réflexion a aussi été entreprise sur la réglementation locale en matière d'urbanisme ; aucune suite ne peut maintenant être donnée, mais ce sujet devra nécessairement être reconsidéré à court terme. Par contre, les projets ne manquent pas : présenté en réunion publique et soumis à l'avis de la population, le projet d'aménagement du Cœur de Village connaîtra prochainement un début de réalisation.

**Une nouvelle année vient de débiter**, qui connaîtra donc aussi son lot de chantiers ; ils seront toutefois désormais plus modestes : les bâtiments ne devraient ainsi pas être oubliés avec de nécessaires travaux de rénovation à la salle des fêtes et à l'église ; et la réorganisation du cimetière poursuit aussi son chemin. Au fil des prochaines pages, *Le Dromadaire* vous présente les principaux dossiers en cours ; mais d'autres encore s'ouvriront ou se réouvriront inmanquablement en cours d'année.

Pour l'équipe municipale en place, 2006 aurait dû être la dernière année complète : quelques changements sont intervenus dans le calendrier électoral, lui rajoutant douze mois supplémentaires : puissent-ils nous permettre de faire avancer le maximum de projets vers des réalisations concrètes.

Et puisse aussi 2006 nous permettre à tous de nous sentir bien dans notre village et notre région, personnellement, en famille, au travail, mais aussi en collectivité.

**Daniel BROCHIER**

# ACTIVITE DU CONSEIL MUNICIPAL

---

EAU	Fin des travaux et mise en service, par le Syndicat des Eaux, de la deuxième tranche de travaux d'amélioration du réseau, coordonnée avec chantier assainissement.
BATIMENTS	Réfection du presbytère en logements locatifs. Réfection portes salle des fêtes.
AMENAGEMENTS	Amélioration du passage au nord de l'église.
CHEMINS ET VOIRIE	Réparations diverses (point à temps à l'émulsion) ; VC3 : Route du réservoir : réfection de chaussée à l'enrobé à chaud ; Elagage et déneigement des chemins communaux ; Début du programme de réfection des murs de soutènement Route des Conches : un mur traité sur la partie basse, demande de devis pour le second ; Examen du programme pluriannuel de travaux de voirie sur 5 ans proposé par la C.C.T.E.R, y compris le classement du réseau de voirie prioritaire.
BOIS	Aucune demande d'affouage sur la parcelle n° 7 ; Poursuite de l'ouverture de périmètre sur 1m de large parcelle 24 « Sur les Cheaux ».
INTER-COMMUNALITE	Evolutions des statuts de la CCTER, suivi et participation aux travaux des syndicats Bourg Bresse Revermont (Schéma de Cohérence Territoriale) et Organom (gestion des déchets).
URBANISME	Etudes des procédures, réflexion et échanges sur la possibilité de se doter d'un <b>document d'urbanisme</b> . Lancement réflexion sur la dénomination des rues.
SECURITE	Réfection de trois poteaux d'incendie ; équipements individuels des pompiers.
CIMETIERE	Poursuite de l'enquête sur les concessions à l'abandon, reprises de trois concessions et démontage de huit sépultures sur des concessions abandonnées.
EQUIPEMENT	Restauration mobilier ancien ; copieur école ; amélioration informatique mairie.
COMMUNICATION	Réalisation du <i>Dromadaire</i> N° 16 et des <i>Petit Dromadaire</i> N° 39 à 51.
C.C.A.S.	Vente de brioches pour l'ADAPEI et repas (ou colis) des anciens.
DIVERS	Participation aux études sur les écoulements souterrains (coloration avec le Syndicat du Suran) ; à l'élaboration de la mallette pédagogique sur le milieu karstique ; études pour un terrain de loisirs ; organisation du référendum sur la constitution européenne (29 mai), des cérémonies des 08 mai et 11 novembre, d'une matinée portes ouvertes au presbytère (14 juillet) ; organisations de manifestations avec la FRAPNA (soirée de la chouette le 19 mars, chantier écovolontaire <i>Déchets en folie</i> le 1 <sup>er</sup> octobre), avec l'Association des Montgolfiers des Pays de l'Ain (présentation à l'école, accueil des montgolfiades) ; illuminations.

## Travaux en cours

Dossiers valorisation projet presbytère. Aménagement du cœur de village, réfection de la salle des fêtes, de l'église (toiture sacristie, charpente clocher, zinguerie), aménagement cimetière. Dénomination des rues, projet terrain de loisirs, enfouissement des réseaux aériens. Voirie : murs de soutènement

### LE DROMADAIRE



**Directeur de publication** : Daniel BROCHIER, Maire  
**Rédaction, conception, réalisation** : Yves GUILLEMOT, Florence BLATRIX,  
Martine BONNET (commission information). Marie Thérèse GENIN (relecture)  
**Impression** : A.G.L.C.A., Bourg-en-Bresse

# INFORMATIONS PRATIQUES

## ADMINISTRATIONS

- La Mairie est ouverte de 15 H à 18 H les mardis et vendredis.
  - ◆ Mairie : .....04.74.30.67.48
  - ◆ Mairie : e-mail.....mairie.drom@wanadoo.fr
  - ◆ Daniel BROCHIER, Maire : .....04.74.30.62.53
  - ◆ Yves GUILLEMOT, adjoint : .....04.74.30.69.22
  - ◆ Jean-Pierre BLONDEAU, adjoint : .....04.74.30.65.12
  - ◆ Alex GENIN, adjoint : .....04.74.30.63.34
- **Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont :**
  - Tél : 04.74.42.38.40 Fax : 04.74.51.37.14
- **Renseignements administratifs :** 39 39, [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- **Perception :** Bourg-Banlieue : 04.74.30.65.30
- **Impôts services :** 0 820 32 42 52
- **Gendarmerie :** 17, Ceyzériat : 04.74.30.00.10
- **Pompiers :** 18 Drom : Caporal Chef Larruat Bernard : 04.74.30.62.06
- **S.A.M.U :** 15
- **Centre Antipoison :** 04.78.54.14.14
- **Météo France :** 0 892 68 02 01 ou 3250, [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)
- **Réseau d'eau :** Lyonnaise des Eaux :
  - ◆ Service clientèle : 0 810 479 479, Urgences 24 H/24 : 0 810 779 779
- **E.D.F. :** 0 810 333 001 (sécurité, dépannage), 0810 440 440 (informations, conseils)
- **Animaux trouvés :** SPA de Dompierre sur Veyle : 04.74.38.71.72 (24h/24 - 7 jours/7)
- **Centre médico-social, le Pré de la Cour 01370 MEILLONNAS :** 04 74 47 13 00
  - ◆ Puéricultrice : Marie-France Deshautel le mardi de 9 H à 12 H
  - ◆ Conseillère en économie sociale et familiale : Chantal Vacle sur rendez-vous
  - ◆ Assistant social : Arsène Ventura sur rendez-vous
- **Conciliateur : litiges entre particuliers**
  - ◆ M Claude Igonenc : permanences les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> lundis de chaque mois à la Mairie de Ceyzériat. Prendre rendez-vous au secrétariat de Mairie de Ceyzériat.
- **Médiateur : litiges avec l'administration**
  - ◆ M Jean-Jacques Lachassagne : 04.74.32.30.45
- Le **Courrier P.T.T** est relevé du lundi au samedi, à partir de 9 H.



## CULTURE ET SPORT

La bibliothèque propose gratuitement ses livres tous les lundis de 17 H à 18 H 30 à la Salle de Réunions.  
Le cinéma : projection le lundi soir, une semaine sur trois.  
Les séances de la Gymnastique Volontaire ont lieu tous les mardis d'Octobre à Juin à la Salle des Fêtes de 20 H 30 à 21 H 30.  
Correspondant de Presse : Daniel Brochier (04.74.30.62.53 à Drom) Voix de l'Ain.  
Culte : Messe le dimanche à 10 H 15 à l'église de Villereversure (à Drom le dernier dimanche de septembre, aux Conches les lundis de Pâques et de Pentecôte), Pierre Curbillon, prêtre à Villereversure : 04.74.30.66.35.  
Le club de l'Age d'Or se réunit tous les jeudis d'Octobre à Avril à la Salle de Réunions de 13 H 30 à 17 H 30.

## SERVICES

- **Horloge du clocher** : contacter Yves Guillemot ou Alex Genin
- **Poids public** : contacter Bernard Larruat
- Les **Ordures ménagères** sont collectées le mercredi avant 5 H.
- **Horaires déchetteries** :

	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
SIMANDRE	14 H/17 H	14 H/18 H		9 H/12 H et 14 H/17 H
TREFFORT	14 H/17 H	9 H/12 H et 14 H/18 H	12 H/15 H	9 H/12 H et 14 H/18 H

- **Assistantes maternelles** :
  - ◆ Evelyne Aviet ☎ (voir mairie)
  - ◆ Susanna Aviet ☎ 04.74.30.62.46
  - ◆ Laurence Cote ☎ (voir mairie)
  - ◆ Aurore Labe ☎ 04.74.30.60.44
  - ◆ Péronnet Marlène ☎ 04.74.30.64.31



- La **Fromagerie** est ouverte aux heures suivantes :

Lundi/Mardi	Mercredi	Jeudi/Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
8H 30-12H 18H-19H	Fermé	8H 30-12H 18H-19H	8H 30-12H 15H-19H	8H30-12H

- **ADMR** (Aide à domicile en milieu rural) : L'ADMR peut apporter une aide aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou malades.
  - ◆ Aides ménagères, d'auxiliaires de vie, de travailleuses à domicile, et différents services tels que le portage de repas.
 Contact : ☎ 04.74.51.86.77 permanence téléphonique lundi, mardi et jeudi de 13 H 30 à 16 H 15.
  - ◆ Soins, hygiène : Contact : ☎ 04.74.25.05.78



- **Caisse d'allocations familiales**  
 Pour une information sur les prestations familiales et les aides d'action sociale, deux services sont à votre disposition 24 heures sur 24
  - ◆ ALLOCAF : ☎ 0820 25 01 10
  - ◆ INTERNET : [www.ain.caf.fr](http://www.ain.caf.fr)



- **Don du sang**



*Jasseron : de 8 H à 10 H dans le camion de collecte Place A. Galland*

lundi 6 mars  
lundi 22 mai  
lundi 11 septembre  
lundi 4 décembre

*Villereversure et Simandre à la salle des fêtes de 8H à 9 H 30 ou de 11 H à 12 H 30*

jeudi 23 février  
mercredi 14 juin  
mercredi 14 septembre

- **CAUE** (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)  
 Conseil **gratuit pour les particuliers** à la Maison de l'Habitat, 34 rue Général Delestraint à Bourg.  
 ☎ : 04 74 21 11 31 E-mail : [contact@caue-ain.com](mailto:contact@caue-ain.com) Site Internet : [www.caue-ain.com](http://www.caue-ain.com)

## SALLE DES FETES : TARIFS ANNEE 2005

	Réunion	1 jour	2 jours
Association de la Communauté de Communes	20 €	37 €	63 €
Particulier de Drom	37 €	89 €	142 €
Autre	56€	144 €	230 €

(Réservation auprès de Jean-Pierre Blondeau ☎ 04.74.30.65.12 à défaut Yves Guillemot ☎ 04.74.30.69.22)

### DATES A RETENIR

#### **Février**

- ♦ Samedi 4 Fondue du Sou des Ecoles

#### **Mars**

- ♦ Samedi 4 Banquet des classes en 1 et en 6
- ♦ Vendredi 10 Soirée projection sur le thème des carrossiers français et sur les activités de l'ARCMA à la Salle des Fêtes

#### **Avril**

- ♦ Dimanche 19 Rassemblement pédestre ATR/CPIE Revermont
- ♦ Dimanche 30 12<sup>ème</sup> bourse d'échange de l'ARCMA

#### **Mai**

- ♦ Lundi 8 mai Cérémonie au monument

#### **Septembre**

- ♦ Samedi 23 et dimanche 24 Fête de Drom

#### **Novembre**

- ♦ Samedi 4 Concours de belote de l'âge d'or
- ♦ Samedi 11 Cérémonie au monument
- ♦ Fin du mois Saucisson à l'ancienne de Patrimoine

#### **Décembre**

- ♦ Dimanche 3 Ste Barbe

## ETAT CIVIL

---

### Naissance

Mathilde MERESSE le 21 décembre



### Mariages

*Louise Clerc et Bernard Cotton le 25 juin*

*Lydie Aviet et Cédric Faye le 2 juillet*

*Emilie Guillemot et Manuel Guehlo le 27 août*

### Décès



Daniel CARRIER le 1<sup>er</sup> mars

Clotilde BILLOUX le 26 Avril

Claudius TABOURET le 23 novembre

# PREVOYANCE ET SECURITE

## COMMUNIQUE DE LA GENDARMERIE

La Communauté de Brigades de Gendarmerie de Ceyzériat rappelle que toute absence prolongée peut lui être signalée : les militaires auront alors connaissance des maisons temporairement inoccupées, orienteront leur surveillance et sauront détecter, le cas échéant, toute anomalie lors de leurs patrouilles. Pensez à faire relever le courrier par un voisin.

Il convient alors de prévenir la brigade à Ceyzériat (04.74.30.00.10) ou à Treffort-Cuisiat (04 74 51 30 17 l'après midi du mardi au samedi), en indiquant les dates d'absences, éventuellement un numéro de téléphone pour être joint en cas de besoin, ou la désignation d'un parent ou d'un voisin habilité à être contacté. **De nuit, composer le 17**



Par ailleurs, la Gendarmerie compte sur la population pour la prévenir immédiatement (à toute heure du jour ou, plus particulièrement, de la nuit) en cas de comportement suspect, délictuel ou dangereux (véhicules inconnus ou personnes rodant près des habitations, stationnements prolongés de véhicule, appels téléphoniques sans interlocuteur, sollicitations intempestives de démarcheurs ou de vendeurs non habilités, à domicile ou en bordure de route, vitesses excessives dans les rues ou sur les petites routes, etc.). Pour plus d'efficacité dans leur travail, les gendarmes doivent disposer du maximum de renseignements : types et numéros des véhicules suspects, heures, directions ; signalement et nombre de personnes, etc. En cas de besoin, il est important d'appeler **immédiatement** les services de gendarmerie, même si une intervention immédiate n'apparaît ni possible, ni nécessaire : les renseignements collectés par les forces de l'ordre serviront pour l'organisation de leur travail sur toute leur circonscription.

En cas de vol, ne rien toucher pour permettre la recherche de traces ou d'indices.

D'autre part, la Gendarmerie recrute : renseignez-vous à la brigade dont vous dépendez.

## INTERNET : PROTECTION DES JEUNES ENFANTS

Si votre enfant a accès aux différents services d'Internet, vous devez être attentif à sa capacité à estimer les dangers liés à leur utilisation. Vous lui apprenez déjà à être prudent, voire méfiant, avec n'importe quel inconnu qui pourrait l'aborder dans la rue, se présenter à la maison ou par téléphone. Le réseau Internet recèle aussi de terribles prédateurs qui fréquentent les zones réservées aux jeunes. Ils cherchent ainsi à entrer en contact avec des mineurs, tentent d'obtenir une adresse, un numéro de téléphone, un rendez-vous.

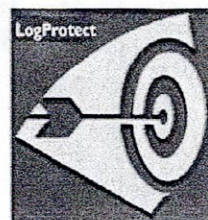
La pornographie est présente partout dans notre société, mais la montrer à un mineur est un délit ; en découvrant de la pornographie sur l'ordinateur d'un enfant, il convient de s'assurer que l'on est pas déjà dans le domaine de la pédophilie. Les prédateurs peuvent commencer à créer un contact en démontrant que la pédophilie n'est pas malsaine, mais à but initiatique ! Des échanges suspects doivent être signalés aux services de la Gendarmerie ; il est aussi possible de dénoncer un site illicite ou suspect à [www.pointdecontact.net](http://www.pointdecontact.net)



Depuis 1999, *Action Innocence* est une organisation non gouvernementale (ONG) qui contribue à préserver la dignité et l'intégrité des enfants sur Internet.

Créée en juin 2003, *Action Innocence France* s'est dotée d'une équipe opérationnelle pour mener à bien ses missions : prévention auprès des parents, des enfants et des adolescents et coopération auprès des pouvoirs publics : entre autres, les Ministères de l'Education Nationale, de l'Intérieur et de l'Industrie (pour une meilleure collaboration avec les fournisseurs d'accès Internet).

Cet organisme propose un logiciel, « LogProtect », permettant d'empêcher les enfants de se mettre en péril, tout en les éduquant ; à chaque alerte, une fenêtre les informe du risque encouru. Vous pouvez le télécharger et l'utiliser gratuitement depuis le site [www.logprotect.net](http://www.logprotect.net). Une fois installé et paramétré sur votre ordinateur, votre enfant ne pourra plus transmettre, dans un salon de discussion ou sur un formulaire en ligne, des informations personnelles permettant de l'identifier facilement (nom, adresse, téléphone, école, club sportif, etc.)



# BUDGET PRINCIPAL 2005

## DEPENSES

<b>F O N C T I O N N E M E N T</b>	<b>011 Charges à caractère général</b> Eau, électricité, combustible, fournitures, entretien bâtiments, réseaux et forêts, assurances, fêtes et cérémonies, documentation, affranchissements, télécommunications, impôts et taxes, fournitures scolaires.	<b>31 500</b>
	<b>012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>21 000</b>
	<b>014 Atténuation de produits</b> Reversement CCTER	<b>6 700</b>
	<b>022 Dépenses imprévues</b>	<b>1 282</b>
	<b>023 Virement à la section d'investissement</b> <i>(part de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement)</i>	<b>6 319</b>
	<b>65 Autres charges de gestion courante</b> Dont : Virement budget assainissement (174 829 ) Presbytère (2 700) Indemnités maire et adjoints (13 200) Participation école Jasseron (1 300) Subventions (2 144), C.C.A.S (1 200 )	<b>201 444</b>
	<b>66 Charges financières</b> Intérêt des emprunts	<b>1 400</b>
	<b>67 Charges exceptionnelles</b>	<b>2 000</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>271 645</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>271 645</b>
<b>I N V E S T I S S E M E N T</b>	<b>001 Déficit reporté</b>	<b>31 581</b>
	<b>16 Remboursement de dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>2 800</b>
	<b>20 Immobilisations incorporelles (informatique)</b>	<b>800</b>
	<b>21 Immobilisations corporelles</b> Dont Terrains (60 000), enfouissement réseaux (12 300), éclairage (14 276)	<b>93 976</b>
	<b>23 Immobilisations en cours</b> Bâtiments (cimetière)	<b>6 173</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>135 330</b>

## RECETTES

<b>F O N C T I O N N E M E N T</b>	<b>70 Produits des services du domaine et ventes diverses</b> Ventes de bois, concessions cimetière	<b>4 501</b>
	<b>73 Impôts et taxes</b> Dont contributions directes (26 605), pylônes électriques (5 748), droits de mutation (10 000)	<b>45 000</b>
	<b>74 Dotations, subventions, participations</b> Dotations de l'Etat, participation autres collectivités, dotation élus locaux.	<b>44 999</b>
	<b>75 Autres produits de gestion courante</b> Location immeubles	<b>9 400</b>
	<b>77 Produits exceptionnels</b>	<b>300</b>
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>104 200</b>
	<b>002 Excédent antérieur reporté</b> Excédent de fonctionnement reporté de 2004 sur 2005	<b>167 445</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>271 645</b>
<b>I N V E S T I S S E M E N T</b>	<b>001 Solde investissement reporté</b> (excédent 2004)	
	<b>10 Dotations, fonds divers et réserves</b> Excédents de fonctionnement capitalisés	<b>43 636</b>
	<b>13 Subventions d'investissement</b> Subventions Europe, Etat, Département (mairie, école, clocher)	<b>54 276</b>
	<b>16 Emprunts et dettes</b>	<b>25 719</b>
	<b>21</b>	<b>5 380</b>
	<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b> (autofinancement)	<b>6319</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	



## BUDGET ASSAINISSEMENT 2005

DEPENSES		€	RECETTES		€
<b>Exploitation</b>			<b>Exploitation</b>		
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	17 846
011	Gestion courante	2 000	70	Prestation de services (redevance)	14 001
023	Virement à la section d'investissement	174 829			
65	Charges de gestion	6 000	74	Subventions d'exploitation	172 699
66	Charges financières	9 500	77	Produits exceptionnels	18 458
68	Dotations amortissements	30 675			
<b>TOTAL</b>		<b>223 004</b>	<b>TOTAL</b>		<b>223 004</b>
<b>Investissement</b>			<b>Investissement</b>		
001	Déficit reporté	341 908	021	Virement de la section de fonctionnement	174 829
13	Amortissement des subventions	18 458	10	Apports, dotations et réserves (FCTVA)	19 158
16	Terrain Remboursement d'emprunts et dettes	11 842	13	Subvention d'investissement	67 546
			16	Emprunts	80 000
			28	Amortissements des immobilisations	30 675
<b>TOTAL</b>		<b>372 208</b>	<b>TOTAL</b>		<b>372 208</b>

## ELECTIONS



En 2005, nous nous sommes rendus une fois aux urnes ; c'était le 29 juin, pour le référendum sur la ratification du traité constitutionnel de l'Union Européenne. Sur 131 inscrits, 105 citoyens ont usé de leur droit de vote, soit **80,15 %**.

Aucune consultation n'est, *pour l'instant*, programmée pour 2006

La loi 2005-1563, du 15 décembre 2005, a officialisé le report des prochaines élections municipales de mars 2007 à mars 2008 ; notre canton sera aussi concerné par le report des élections cantonales sur les mêmes dates.

Le même jour, la loi 2005-1562, a reporté les élections sénatoriales (pour le tiers des départements, dont le nôtre) de septembre 2007 à septembre 2008.

Les prochaines élections interviendront alors en 2007 : Président de la République et députés. Pour mémoire, il conviendra de renouveler les députés européens en 2009 et les conseillers régionaux en 2010.

## DENOMINATION DES RUES DE DROM

---

Comme vous l'avez appris par le communiqué de la Mairie de décembre 2005 (Petit Dromadaire n°51), la Commune va travailler sur la dénomination des rues du village.

Suite à l'appel qui a été fait par le groupe de travail désigné par le Conseil Municipal, déjà trois personnes se sont manifestées pour élargir cette commission.

C'est bien, mais une ou deux personnes supplémentaires seraient les bienvenues.

Dans l'attente, voici en avant-première, les bases de réflexion qui seront proposées pour commencer le travail :

- Faire un découpage des voiries par tronçons.
- Définir les appellations des voiries en fonction de leur taille et de leur statut : route, chemin, rue, voie, allée, impasse, clos...
- Nommer les voiries en prenant en compte des critères pour cibler du mieux possible les traits de caractère de notre village :
  - Les noms usuels déjà employés : lieu-dits à valider
  - Les personnages marquants de l'histoire locale
  - Conflits de la France : Anciens combattants
  - Evènements locaux et curiosités : inondations, dolines, sources...
  - Patrimoine communal : cimetière, école, église, fontaine, monument, réservoir...
  - Clin d'œil aux activités qui ont marqué le village : vignes, carrières, élevage...

Puis, il faudra définir la signalétique (forme, couleur et logo des panneaux) et les emplacements des supports.

La commission définira un calendrier pour que la validation officielle puisse se faire au début de l'année 2007.

## L'EAU POTABLE : UN PRODUIT INDISPENSABLE ET UN SERVICE PERMANENT

---

Il suffit d'ouvrir un robinet pour obtenir immédiatement de l'eau potable en un instant, à toute heure du jour et de la nuit, sans délai de commande ou de livraison, et en quantité souhaitée. Si cela paraît évident et naturel, il n'en a pas toujours été ainsi : les plus anciens d'entre nous s'en souviennent, eux qui ont connu l'arrivée du réseau d'eau il y a moins d'un demi-siècle, et accueilli avec enthousiasme les travaux de pose des canalisations (*beaucoup d'habitants de notre planète ne connaissent pas encore ce confort !*).

Actuellement, la consommation moyenne des foyers de notre collectivité représente l'équivalent d'une semi-remorque de marchandise déposée tous les 2 à 3 mois chez chaque famille (revoir *Le Dromadaire* N° 15 de janvier 2004). Aussi, une attention toute particulière est apportée à la qualité et à la fonctionnalité du réseau, pour assurer un service fiable avec un minimum de pertes.

L'ampleur de cette tâche explique la présence du syndicat des eaux *Ain Suran Revermont*, dans lequel 16 communes ont mutualisé leurs moyens pour faire face à leurs obligations. Le syndicat gère ainsi la production, le transport et la distribution de l'eau pour plus de 13 000 habitants par le biais de plus de 300 kilomètres de canalisations et d'une trentaine de réservoirs et stations de relevage ; c'est aussi lui qui contractualise avec une société fermière (actuellement la *Lyonnaise des Eaux*) chargée de la gestion du service à la clientèle, des branchements, de la maintenance et de la facturation.

Ces quatre dernières années, Drom a bénéficié de deux importants programmes de réfection et d'amélioration de son réseau (coordonnés avec la création du réseau d'assainissement collectif). En contrepartie des dérangements occasionnés par les engins de chantier, les déviations et les ouvertures de chaussées, **1 660 mètres de canalisations neuves** ont ainsi été posés, en majeure partie dans la roche, en remplacement ou en complément des anciennes (amélioration du tracé du réseau). **67 branchements** ont été concernés (soit plus de la moitié des abonnés), ce qui a permis, par la même occasion, la suppression de toutes les anciennes installations en plomb de ces secteurs.

Le coût de ces chantiers représente un montant de plus de **321 000 € H.T.**, assumé par le syndicat (qui bénéficie d'environ 28 % d'aides de l'Agence de l'Eau et du Département). Il convient de rajouter à cela l'installation de cinq poteaux d'incendie (en remplacement de quatre anciens), à la charge de la commune.

Avec les travaux réalisés lors des années précédentes, on peut alors estimer que, dans le village, les deux tiers de notre réseau de distribution sont neufs, ce que Drom n'aurait jamais pu envisager sans l'implication forte du syndicat sur la courte période de cumul des chantiers des différents réseaux.



# LA RENOVATION DU PRESBYTERE : LA CONVERGENCE DE MULTIPLES OBJECTIFS

Présenté à la population le 14 juillet, puis inauguré officiellement le 17 novembre, le presbytère de Drom est opérationnel depuis l'été dans ses nouvelles fonctions.

Les premiers objectifs recherchés, lors du lancement de cette opération, en 2002, étaient de rénover ce bâtiment et d'en optimiser l'usage. Par ailleurs, la commune avait déjà commencé à valoriser ses locaux pour accueillir des familles et conforter la pérennité de l'école, qui sortait d'une période plus que critique.



Puis d'autres critères sont venus s'ajouter : la qualité environnementale, et la valorisation du patrimoine remarquable non classé. Ainsi, le bâtiment a été doté d'une chaufferie collective automatique au bois déchiqueté : tout en valorisant une ressource locale renouvelable, elle évite la consommation de 4 500 litres de fioul par an (plus celui utilisé pour les transports) et l'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère (14 tonnes de CO<sub>2</sub> par an). Le concours du C.A.U.E. de l'Ain (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) et celui de l'Architecte des Bâtiments de France ont été sollicités pour des conseils sur les choix à effectuer afin que le bâtiment retrouve les caractéristiques de son siècle d'origine : respect des matériaux et des éléments remarquables, teintes des enduits et des boiseries.

Enfin, l'attribution des logements a permis à un jeune de revenir vivre dans son village et à un nouvel exploitant agricole de s'installer sur place. Le bâtiment abrite donc maintenant des enfants qui auront une école à quelques dizaines de mètres, mais aussi une assistante maternelle et deux pompiers.



De plus, le réaménagement de l'espace public, à l'arrière du bâtiment, a été confié à A.D.L. 01 (Association de Développement Local), avec qui la commune coopère régulièrement et contribue à la lutte contre l'exclusion. En effet, sans concurrencer les entreprises traditionnelles, cette structure propose plusieurs milliers d'heures de travail par an à une cinquantaine de personnes en grande difficulté sociale et obtient des résultats satisfaisants : 25 % des personnes prises en charge continuent sur le marché de l'emploi traditionnel et 50 % confortent leur insertion par l'activité économique avec d'autres structures.

Le 17 novembre 2005, jour de l'inauguration officielle, devant M. le député, Mmes et MM les Conseillers Régionaux, Généraux, Maires et autres représentants de structures partenaires, M. le Préfet de l'Ain résumait alors en indiquant qu'il s'agissait « d'un concentré d'intérêt public » où convergeaient tous les intérêts.

COUT DE L'OPERATION	
Travaux	280 794,59 €
Maîtrise d'œuvre	22 448,08 €
Appel d'offre	1 782,32 €
S.P.S. (sécurité)	1 973,40 €
Contrôle	1 734,20 €
Réseaux	2 889,09 €
<b>TOTAL T.T.C</b>	<b>311 621,68 €</b>

## Et après ?

Des projets sont déjà en cours dans le même secteur, avec des travaux sur l'église et l'aménagement des espaces publics voisins, mais d'autres pourraient encore les compléter ensuite, avec les façades de l'église, ou le devenir du hangar communal...

Du côté des particuliers, des opérations du même principe sont aussi possibles, plus particulièrement avant la fin de l'O.P.A.H de la communauté de communes (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : voir page 13) : des locaux inutilisés pourraient devenir (ou redevenir) des logements opérationnels.

FINANCEMENT		
<b>Restitution T.V.A. (différentiel 5,5 % / 19,6 %)</b>		<b>36 699 €</b>
Subventions logements	Etat PALULOS (T5)	1 200 €
	Etat PLUS (T3)	3 982 €
	Région	45 750 €
	Département (T5)	4 000 €
	CCTER (T5)	3 812 €
	CCTER (T3)	1 492 €
	Subvention Bâtiment	Département
Subventions Chaufferie	Union Européenne	3 600 €
	ADEME	5 400 €
	Région	8 446 €
<b>Total subventions</b>		<b>109 156 €</b>
<b>Prêt (échéances couvertes par les loyers)</b>		<b>160 000 €</b>
<b>Autofinancement</b>		<b>5 766 €</b>

## Un peu d'histoire !

D'où nous vient ce bâtiment ? On sait qu'en 1560, la cure de Drom était en ruine depuis si longtemps que personne ne se souvenait depuis quand ! En effet, les curés ne résidaient pas toujours dans leurs paroisses et les faisaient desservir par des vicaires. Deux siècles plus tard, en 1785, « *Philibert Carron, curé de Drom, expose que son presbytère a besoin de réparations (...) que le four est en très mauvais état et qu'il est mal placé* », il souhaiterait « *la construction du four dans une autre place et la construction d'une nouvelle chambre dans l'emplacement de la grange* ». Des modifications importantes du bâtiment semblent avoir alors été réalisées : la date de **1786** est gravée dans la voûte de pierre (alors que la plaque de la cheminée indique 1759).

Dans la tourmente révolutionnaire, lors de la destruction des signes religieux et de la dispersion des biens du clergé, en 1793, le clocher de l'église est rasé, les biens du clergé sont vendus et la chapelle Sainte Catherine est, semble-t-il, détruite. Ensuite . . . les précisions manquent encore, mais il semblerait que plusieurs habitants de Drom, hostiles à cette démarche, tentent de limiter les dégâts : entre autres, ils rachètent le presbytère à titre privé (peut-être récupèrent-ils aussi le campanile ? ). Il s'agit de Claude Benoît Gaillard, Jean Claude Jouvray, Jean Antoine Jouvray et Antoine Caillat ; notons que l'on retrouve tous ces personnages dans les premiers dirigeants de la municipalité entre 1790 et 1820 (voir *Le Dromadaire* N° 12 de Janvier 2001).

En 1806, le calme revenu, le clocher de l'église est reconstruit. En **1808**, le 31 janvier, le presbytère est racheté par la commune à ses quatre propriétaires. Un siècle avant la loi du 9 décembre 1905, de la séparation de l'église et de l'état, la commune est déjà propriétaire d'un édifice religieux. La « maison carrée » (actuelle salle des fêtes) ne sera construite qu'en 1840 pour servir d'école, de mairie et de logement à l'instituteur. Il se pourrait alors fort bien que le presbytère ait pu servir d'école, pendant les deux premières décennies du 19<sup>ème</sup> siècle. Il fait plusieurs fois l'objet de travaux. Un cadran solaire, aussi vieux que le mur, aurait existé sur la façade sud jusque vers 1865.

Au **20<sup>ème</sup> siècle**, il est utilisé à titre de logements, pour deux locataires, puis pour un seul. Des travaux sont encore réalisés au fil des ans : le dernier chantier « important » consiste à aménager un logement unique en 1979, qui rend des services successivement à plusieurs familles.



Le **21<sup>ème</sup> siècle** s'annonce avec une deuxième OPAH, immédiatement après une première. Commune et population sont encore et toujours attachées à leur patrimoine. Dès 2002, des projets sont donc de nouveau envisagés pour ce bâtiment et les premières démarches sont alors entreprises. Les buts étaient multiples : rénover le patrimoine et optimiser le bâtiment en utilisant tous ses volumes, le mettre en valeur et accueillir de nouveaux enfants pour l'école ; éventuellement en utiliser une partie pour les besoins de la collectivité.

Après avoir été retourné dans tous les sens, le projet évolue, il prend la forme que nous lui connaissons maintenant. Le caractère historique et architectural du bâtiment est respecté et mis en valeur, avec ses pierres du pays et ses tuiles creuses, sa cheminée et ses boiseries, ses niches en pierre et les poutres de ses chambres mansardées. Quant à la parabole, qui risquerait de le défigurer, elle se cache dans le jardin.



**Extrait du cadastre de 1827**

L'église n'a pas encore été agrandie (1855), la place Dr Gaillard n'existe pas (1922) : la place du village est à l'emplacement actuel de la fromagerie (1906). Le presbytère doit encore disposer d'un four (à l'emplacement de l'entrée actuelle de la cour (Est), il n'est pas encore « relié » à l'église par la sacristie et, côté Nord, le corps de bâtiment est différent. La « maison carrée » (actuelle salle des fêtes) n'apparaît pas encore (1840).

## URBANISME

En 2002, et après avoir rencontré un agent de l'Etat pour se faire expliquer les différentes procédures en matière de document d'urbanisme, le conseil avait unanimement choisi de ne pas se lancer dans une telle procédure, au vu de la configuration actuelle du village, de ses réseaux en place ou en cours d'installation, des zones inondables et de l'emplacement des exploitations agricoles. Il avait alors été décidé de reporter cette question à une date ultérieure à l'achèvement des travaux en cours (réseau d'assainissement).

En septembre 2004, la question a donc été reposée, par le maire, de l'opportunité de se doter d'un document d'urbanisme. Souhaitant se donner le temps de la réflexion pour étudier cette question, l'assemblée avait décidé d'échanger sur ce thème, pendant un temps donné, lors de ses prochaines réunions. Aussi, de octobre 2004 à octobre 2005, les membres du conseil ont convenu qu'il fallait déterminer ce que l'on souhaite que Drom devienne mais, surtout, ce que l'on ne veut pas qu'il devienne, en se fixant des principes à retenir.

Les trois procédures ont été comparées (R.N.U. : Règlement National d'Urbanisme, carte communale et P.L.U. : Plan Local d'Urbanisme) : statut, définition, durée et conditions d'évolution, contenu, procédures (concertation, durée, approbation), incidences et conditions financières. Il est apparu qu'une telle démarche n'était pas encore souhaitée dans des conditions optimum de réalisation (adhésion du plus grand nombre et délai de réalisation) : la commune reste donc pour l'instant sous le régime du R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme).

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES D'URBANISME

Sans document d'urbanisme (carte communale ou P.L.U. : Plan Local d'Urbanisme), Drom est donc soumise aux règles du Règlement National d'Urbanisme. Les particuliers (et les entreprises) peuvent avoir à solliciter la collectivité pour certaines opérations. Le tableau ci-dessous récapitule les différentes procédures (plus l'arrêté de voirie).

	Situation	Délai	Compétence	Validité
<b>Certificat d'urbanisme</b>	Information sur les dispositions s'appliquant à un terrain (CU <b>informatif</b> )  <b>ou</b> Information sur la possibilité de réalisation d'un projet précis (CU <b>pré-opérationnel</b> )	2 mois.	Etat	1 an
<b>Déclaration de travaux</b>	Travaux de ravalement et changement de l'aspect extérieur des constructions, Constructions de SHOB* < 20m <sup>2</sup> ; Piscines non couvertes, Clôtures, Changement de tuiles.	1 mois ; 2 si consultation obligatoire. Autorisation tacite après 1 mois	Etat	2 ans
<b>Autorisation de voirie</b>	Occupation du domaine public pour travaux de rénovation de toiture, ravalement de façade, branchement sur un réseau, pose d'enseigne ou	2 mois avant le début des travaux	Département, CCTER ou commune	1 an
<b>Arrêté de voirie</b>	d'auvent, rénovation de balcon ou trottoir.		Maire	
<b>Permis de construire</b>	Constructions nouvelles ou travaux sur constructions existantes ayant pour effet de modifier le volume, de modifier l'aspect extérieur, de créer des niveaux ou des surfaces supplémentaires ou de changer la destination	2 mois ; 3 si consultation obligatoire.	Etat	2 ans

\* SHOB : Surface Hors Œuvre Brute

Les déclarations de travaux et les permis de construire sont des autorisations administratives (code de l'urbanisme) délivrées **sous réserve du droit des tiers** : le demandeur doit s'assurer lui-même que son projet respecte les droits privés des tiers éventuels (code civil).

Toutefois, ces dispositions, en vigueur actuellement, sont susceptibles de modification : une réforme est en cours qui pourrait prendre effet à court terme.

# AMELIORATION DE L'HABITAT : DES AIDES MAJOREES ET PRIORITAIRES

L'O.P.A.H. de la Communauté de Communes (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est entrée en 2004 dans une phase opérationnelle de trois ans. **2006 sera donc la dernière année pour déposer des dossiers**, sachant que, une fois les accords obtenus, les demandeurs disposent encore de deux années pour réaliser leurs travaux.

Rappelons que 192 logements ont été ciblés pour cette opération sur le territoire de la CCTER (Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont).

Dans le parc locatif privé, 102 logements sont ciblés pour un montant de travaux estimé à 3 345 250 €. Par le biais de conventions, **823 900 € de crédits ont été réservés** : 674 900 € auprès de l'A.N.A.H. (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), 95 600 € auprès de la Région et 53 400 € directement par la CCTER.

Du côté des propriétaires occupants, ce sont 90 logements qui sont concernés pour un montant de travaux de 823 225 €. Des crédits A.N.A.H. leur sont affectés pour 183 000 €.



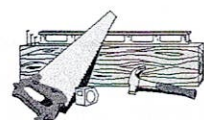
Cette opération permet d'installer ou d'améliorer le confort des logements ; de promouvoir les économies d'énergie par l'amélioration du chauffage et de l'isolation ; de mettre en service des logements et bâtiments vacants ; de redonner une vie à nos centres-bourgs et d'améliorer le patrimoine et l'image de nos communes du Revermont ; de développer notre parc de logements locatifs, de loger nos jeunes et d'accueillir de nouveaux



habitants ; de privilégier l'utilisation du patrimoine existant et d'économiser notre espace ; d'aider nos propriétaires à investir localement et nos entreprises à travailler.

## PRINCIPES

Propriétaires bailleurs	Propriétaires occupants
S'engager à louer le logement pendant 9 ans	Le logement doit avoir plus de 15 ans
<i>Drom présenterait un potentiel de plus de 20 opérations.</i>	Les aides sont soumises à condition de ressources <i>(la moitié des foyers de Drom sont éligibles ; une douzaine de logements pourraient être concernés, hors raccordement au réseau de collecte des eaux usées).</i>
Sont aussi concernés les bâtiments transformés en logements locatifs par changement d'usage (anciennes granges, par exemple)	Les travaux doivent être réalisés par des professionnels
Aides de <b>20 à 55%</b> du montant des travaux subventionnables	Aides de <b>20 à 70 %</b> sur un plafond de travaux.
<b><i>Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord de l'ANAH.</i></b>	



**Habitat & Développement** équipe d'animation composée de spécialistes habitat, est mise à votre disposition **gratuitement**, par la communauté de communes, pour vous informer, conseiller, constituer les dossiers des demandes d'aides. Ils peuvent réaliser, sur votre demande, une visite conseil ou technique, une étude de faisabilité, gratuite et sans engagement. Le cas échéant, **Habitat et Développement** se charge, ensuite, du montage et du suivi des dossiers d'aides.

Alors, si vous aussi vous envisagez de rénover votre logement pour y habiter ou en faire du locatif, n'hésitez pas à les contacter au n° **04.74.45.36.80**

Ou par écrit à : **Habitat & Développement - CDHDR**  
49 avenue de Macon – 01000 BOURG EN BRESSE  
e-mail : cdhdr-01@wanadoo.fr

Des permanences sont aussi organisées à :  
**Chavannes sur Suran** : tous les 3<sup>èmes</sup> mercredis de 10 H à 12 H en Mairie  
**Treffort - Cuisiat** : tous les 1<sup>ers</sup> mercredis de 10 H à 12 H en Mairie  
**St Etienne du Bois** : tous les 2<sup>èmes</sup> vendredis de 10 H à 12 H en mairie



## DROM, VALLEE PEDAGOGIQUE

---



A Drom, le sentier karstique « *Sur les chemins de l'eau* » est un itinéraire de découverte à vocation, non seulement touristique, mais aussi pédagogique. Conçu et réalisé sous l'égide de l'A.T.R. (Association Touristique du Revermont) par une équipe composée de scientifiques, de spéléologues et d'intervenants locaux, il est opérationnel depuis son installation, en 2000, par l'association « Patrimoine » ; depuis, il est régulièrement parcouru par des groupes scolaires de tous niveaux qui se laissent guider par Hector Caillat, l'instituteur.

Cinq ans plus tard, un nouveau support pédagogique a vu le jour : une mallette comprenant une cassette vidéo, un CD Rom et un livret qui permettent de donner une vision globale d'un milieu encore méconnu et pourtant porteur d'intérêts et d'enjeux considérables pour la mise en pratique du développement durable et de l'éducation à l'environnement. Au gré des documents et des supports, se succèdent la visite du sentier karstique, des photos et des schémas, des expériences à réaliser et des fiches pour enseignants et pour élèves. Neuf thèmes complémentaires peuvent ainsi être étudiés de façon indépendante et interactive.

Cette réalisation pluridisciplinaire est le fruit d'un travail de plusieurs années entre des enseignants, des spéléologues, des chercheurs, des médiateurs scientifiques et des gestionnaires de l'environnement karstique. Intitulée « *L'eau en pays calcaire – les secrets du milieu souterrain* », la mallette pédagogique est coproduite par l'A.G.E.K. (Association de Gestion des Espaces Karstiques), la réserve naturelle de la grotte de Hautecourt et l'A.G.L.C.A. (Association pour la Gestion, la Liaison et le Conseil aux Associations), aidées par d'autres structures techniques, parmi lesquelles on trouve l'UNESCO. Des partenaires financiers ont aussi apporté leur contribution : l'Union Européenne, le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, celui de l'environnement, la Région Rhône Alpes, le Département de l'Ain, les Réserves Naturelles de France, l'Agence de l'Eau et la Fondation EDF.

Le 13 mai, une partie de tous ces intervenants était réunie dans les locaux de l'AGLCA pour découvrir ensemble cette réalisation qui a d'abord été diffusée dans tous les collèges du département, avant de connaître une propagation plus large : sa sortie a d'ailleurs été saluée par des revues professionnelles, comme « *La Lettre des Réserves Naturelles de France* ».

Si l'instituteur du XIX<sup>ème</sup> siècle expliquait avec sa plume d'oie, celui du XXI<sup>ème</sup> a adopté le numérique et la vidéo : les écoliers de Drom ont alors, bien-sûr, une « mallette karstique » dans leurs locaux ! Une autre est aussi disponible à la bibliothèque municipale.



## CŒUR DE VILLAGE

---

Initiée dès le printemps 2001, l'étude de l'aménagement du Cœur de Village a abouti à un avant projet approuvé par le conseil municipal le 30 janvier 2004, puis présenté à la population le 7 avril suivant lors d'une réunion publique. Depuis, les principes de cet avant-projet sont restés consultables en mairie : le *Petit Dromadaire* N° 28 (avril 2004) a invité chacun à venir le consulter et éventuellement, consigner ses réflexions, interrogations, remarques ou suggestions sur un registre mis à disposition à cet effet.

Ce projet était découpé en quatre secteurs pour une programmation en fonction des possibilités financières, des aides obtenues, des contraintes techniques autres . . . et des autres projets communaux !

Des financements ont été sollicités mais les fonds structurels européens, alloués à ce type d'opération, ont été victimes d'une sur-consommation. Fin 2005, le conseil a décidé de programmer pour 2006 une première phase de travaux concernant le secteur de la mairie (portions de voies allant du transformateur au campanile et du carrefour de l'église au bout du préau).

La commission *Urbanisme/Aménagement/Environnement local* travaille actuellement à préciser les conditions de ce chantier.

# TRAVAUX D'AMELIORATION SUR UN RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE

---

Depuis quelques mois, vous avez sans doute remarqué la présence de petits panneaux de signalisation marqués « INEO Groupe SUEZ » disposés le long des voies de communication de la commune.

Ces panneaux signalent un chantier qui va durer plusieurs mois.

Il s'agit de la remise en état d'une antenne de la ligne électrique « 63 KV BROU-FLEYRIAT-LA CLUSE », tronçon de Cize à Jasseron d'une longueur totale de 12 kilomètres.

C'est donc l'entreprise INEO Réseaux Haute Tension qui a été retenue pour faire les travaux pour le compte du Réseau Transport Electricité (R.T.E Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité)

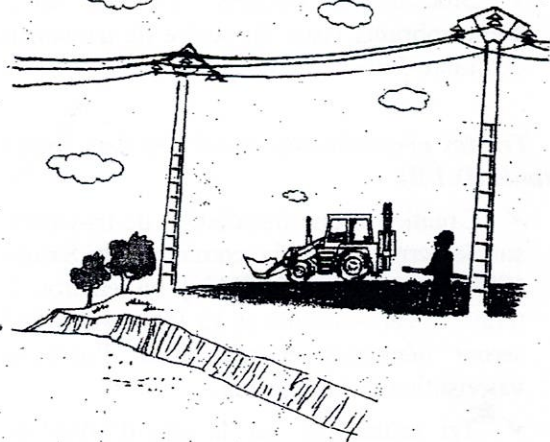
Les travaux d'exploitation consistent pour la partie située sur le territoire « Commune de Drom » :

- au renforcement et à la réhabilitation de tous les poteaux situés sur la Commune.
- au remplacement du poteau bois situé sur le bord de la Route des Crêtes (près de la Chapelle)
- à changer les supports des câbles électriques (normalisation des accrochages)
- à changer les trois fils conducteurs et le câble de garde.

Sur le territoire de la commune ce sont vingt-deux poteaux qui sont concernés.

Cette ligne traversant la commune des bois de Javernaz à la Chapelle des Conches, nous verrons donc des engins sillonner la commune.

Pour certains supports dont l'accès est difficile, des pistes seront créées avec l'accord des propriétaires.



Un état des lieux des chemins a été fait avec l'entreprise avant le commencement des travaux pour parer à une éventuelle dégradation des chemins ruraux lors du chantier.

L'entreprise chargée des travaux est également informée des dispositions en matière d'environnement dans les zones concernées par le chantier : respect des procédures ZNIEFF, Natura 2000 et de la Charte du Revermont.

Une piste et une plate-forme de manutention seront créées sur le bord de la route des Crêtes, avant la Chapelle des Conches, pour changer le poteau qui montre des signes de faiblesse depuis plusieurs années (poteau bois).

Dans certains endroits inabordables, un recours à l'hélicoptère est envisagé pour les opérations de manutentions.

Les opérations de renforcement se feront dans la mesure du possible avec la ligne sous-tension, mais il est évident que des coupures d'électricité seront nécessaires pour le remplacement des fils et des supports.

Ce seront des fils en aluminium de quinze millimètres de diamètre qui seront posés.

Les consignations (coupures) de ligne électrique sont d'ores et déjà programmées pour **mai, juin et octobre 2006** et permettront de réaliser ces travaux en deux fois.

Enfin, s'agissant d'une ligne de transport d'électricité, il n'y aura pas d'incidence sur l'alimentation électrique de notre commune.

Comme nous l'avions évoqué dans le précédent bulletin municipal à propos des équipements de traitement de nos déchets, nous allons vers une **saturation du système actuel en 2009**.

Largement étalés dans la presse, les projets d'Organom contestés par une minorité de personnes avancent néanmoins. Rappelons qu'Organom est un syndicat qui a été créé pour gérer le traitement des déchets ménagers et assimilés de 17 intercommunalités, ceci représente 270 000 habitants et un gisement de déchets de **130 000 tonnes par an**.

Le programme multi-filières de traitement des déchets retenu le 28 janvier 2005 s'organise de la manière suivante:

- **Le programme de méthanisation-stabilisation** a désormais un nom: **OVADE** et c'est le bureau d'étude GIRUS, basé à Lyon, qui a été choisi à l'unanimité par les élus d'ORGANOM pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation de ces installations.

Deux lignes de méthanisation sont prévues dans le schéma technique de GIRUS :

✓ 3 bio-réacteurs prépareront les déchets à la fermentation, avant leur entrée dans 2 méthaniseurs. Ils y fermenteront à l'abri de l'air pendant 21 jours et produiront du biogaz valorisé par cogénération en électricité et/ou en chaleur.

✓ A leur sortie, les déchets feront l'objet d'un tri poussé, pour séparer la fraction organique « noble » destinée au compostage et la fraction de moins bonne qualité destinée à la stabilisation. Les systèmes techniques proposés par GIRUS ont tous fait la preuve de leur fiabilité et de leur efficacité. Ils fonctionnent actuellement en France et en Europe.

✓ Le compost produit répondra à la future et rigoureuse norme NFU 44051, en vue d'une utilisation agronomique.

✓ Les métaux, quant à eux, seront acheminés vers leur filière de valorisation.

✓ La fraction à haut pouvoir calorifique (haut PCI) composée de bois, cartons souillés... sera enfouie en centre de stockage. Si les progrès techniques le permettent, cette fraction à « haut PCI » sera susceptible d'être valorisée, d'ici quelques années.

- Parallèlement à ce process, **de nouvelles capacités de stockage seront créées :**

✓ Extension du Site de la Tienne pour accueillir les installations de méthanisation-stabilisation et augmenter les capacités de stockage (extension projetée de 50 ha pour un gisement de 40 000 tonnes par an)

✓ Stockage des déchets issus du process de méthanisation-stabilisation.

✓ Création d'un nouveau centre de stockage à Vaux, à côté de l'ancien (extension projetée de 8 ha pour un gisement de 10 000 tonnes par an)

✓ Stockage des refus inertes et stabilisés du centre de tri-valorisation de Sainte-Julie.

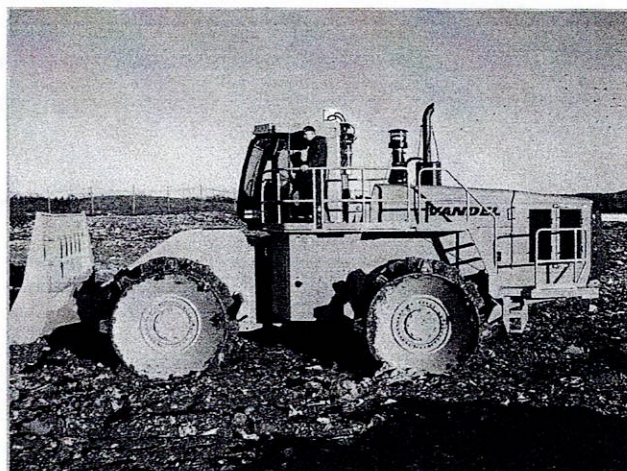
✓ Création d'un 3<sup>ème</sup> site dans le sud du département (surface d'environ 15 ha pour un gisement de 15 000 tonnes par an)

✓ Stockage de Déchets Industriels Banals et d'encombrants issus du centre de tri-valorisation de Sainte-Julie.

- **Tri des encombrants et des Déchets Industriels Banals (D.I.B)**

✓ Création d'une installation de tri-valorisation sur le territoire de la commune de Sainte-Julie (CC de la Plaine de l'Ain) où environ 5 000 tonnes d'encombrants et 15 000 tonnes de D.I.B seront démontés et triés afin d'optimiser la valorisation des matériaux.

✓ Tri mécanique sur le site d'OVADE à la Tienne. La partie valorisable des 5 000 tonnes d'encombrants et 10 000 tonnes de D.I.B entrantes, sera acheminée vers la filière adéquate.

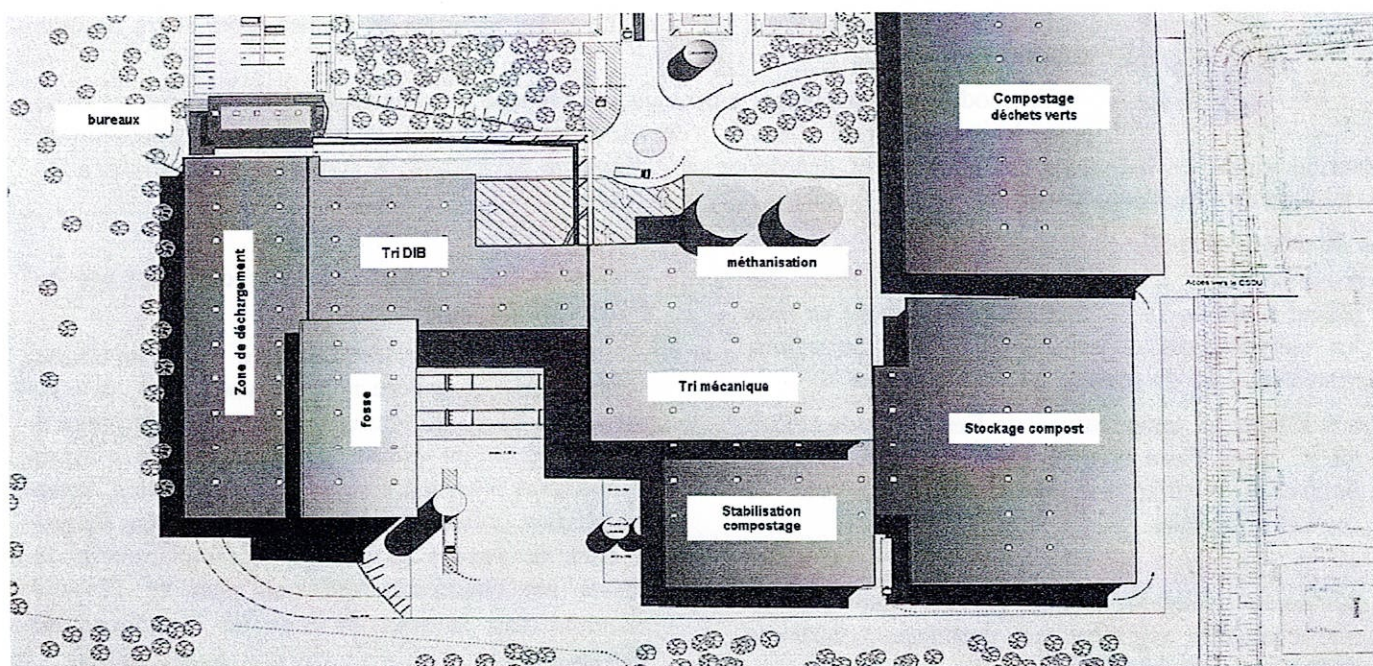


## UN ENGAGEMENT POUR LE FUTUR

L'un des objectifs émis par le syndicat fixe à 2009 l'échéance de mise en fonctionnement des équipements.

Les investissements représentent 39 600 000 €, dont 25 800 000 € pour les équipements de traitement et 13 800 000 € pour les bâtiments.

Avec la méthanisation-stabilisation, avec l'extension des sites d'enfouissement de la Tienne et de Vaux et la création d'un 3ème site dans le sud, avec le centre de tri-valorisation des encombrants et des Déchets Industriels Banals, ORGANOM veut mettre en place **une gestion durable des déchets, pour au moins 30 ans.**



**Surface totale : 48 000 m<sup>2</sup>**

**Surface bâtiment industriels clos : 12 000 m<sup>2</sup>.**

**Le bâtiment stockage compost est ajouré : 4 100 m<sup>2</sup>**

**Surface bâtiment industriels non clos : 9 100 m<sup>2</sup>**

**Surface bâtiment administratif : 450 m<sup>2</sup> (2 niveaux)**

Laissons à Mme Nicole GUILLERMIN, Présidente du syndicat Organom le mot de la fin :

« L'essentiel est de laisser un système qui fonctionne bien à ceux qui viendront après nous. Nous aurions pu nous contenter de prévoir pour les dix ans qui viennent, sans nous soucier de l'après. Mais nous avons préféré inscrire l'action d'Organom dans le développement durable, et prévoir pour les 30 prochaines années... même si c'est plus difficile »

### **Organom et le Plan Départemental d'Élimination des Déchets et Assimilés : où en sommes-nous ?**

Dès le mois de mars 2005, Organom a sollicité le Conseil Général, qui a la responsabilité du plan départemental, afin d'y intégrer son programme.

Le Conseil Général propose de faire expertiser le schéma de traitement proposé par Organom, pour en vérifier la faisabilité.

La commission du plan, dont le syndicat fait partie, devrait se réunir début 2006, afin d'analyser en détails les propositions d'Organom.

Les conclusions du travail de la commission et de l'expertise permettront au Conseil Général de décider d'une révision complète ou simplifiée du plan départemental, avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2006.

## DEVELOPPEMENT DURABLE ... SUITE

Nous avions dans la précédente édition du Dromadaire abordé le concept de développement durable et présenté ses enjeux. Nous avons développé un de ses aspects : la maîtrise des quantités de déchets produits ainsi que leur recyclage. Le respect du protocole de Kyoto d'une part, ainsi que l'impérieuse nécessité de réduire fortement nos émissions de gaz à effet de serre afin de limiter les bouleversements climatiques futurs, nous invitent à réfléchir sur la maîtrise de l'énergie et le type d'énergie utilisée.

### L'ENERGIE LA PLUS PROPRE ET LA MOINS CHERE : CELLE QUE NOUS NE CONSOMMONS PAS...



Les ménages consomment 47 % de l'énergie produite en France, pour leurs besoins domestiques.

En modifiant son comportement ou ses choix d'investissements, chacun d'entre nous possède une vraie marge de manœuvre pour réduire sa consommation d'énergie : quelques habitudes qui évoluent et des dépenses judicieuses permettent, à confort égal, une efficacité énergétique bien meilleure à la maison et une facture allégée.

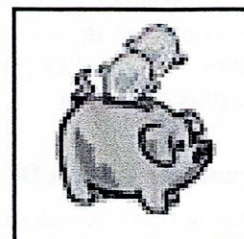
#### Sur le poste chauffage et sanitaire :

- **Surveiller les radiateurs : 19 °C dans les pièces à vivre, 16 °C dans les chambres ;** ce sont les températures conseillées. Un degré de moins, mais c'est 7 % de consommation en moins.
- **Régler la température de l'eau chaude : 55 à 60 °C pour l'eau chaude sanitaire** suffisent pour limiter la prolifération de bactéries, apporter le confort nécessaire.
- **Entretenir la chaudière : C'est non seulement obligatoire tous les ans mais surtout une chaudière régulièrement entretenue consomme de 8 à 12 % d'énergie en moins.**
- **Améliorer les radiateurs existants** Pour que vos radiateurs consomment moins d'énergie sans les changer, équipez-les d'un **robinet thermostatique** qui va les maintenir à la température choisie, compte-tenu du type d'occupation de la pièce (chambre ou séjour) et des apports gratuits de chaleur (exposition sud ...).
- **Empêcher la chaleur de s'échapper...** ... c'est une façon économique de se chauffer : en isolant le toit ou les murs de la maison (10 à 20 % d'énergie épargnée), les planchers bas (5 à 10 %), en optant pour des fenêtres à double vitrage (un double vitrage à isolation renforcée améliore votre

confort et permet des économies de chauffage de l'ordre de 10 %.

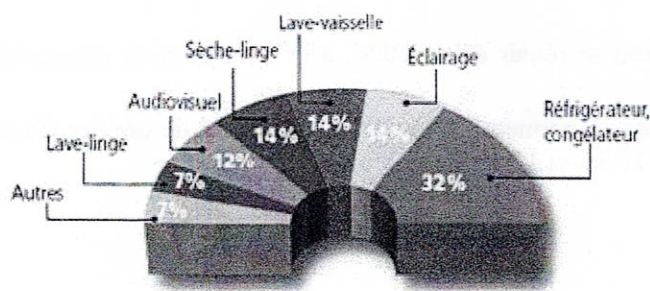
- **Acheter une chaudière performante** Grâce à une chaudière récente, vous économiserez au moins 15 % de votre consommation, et jusqu'à 30 ou 40 % en optant pour un modèle « basse température » ou « à condensation ». En plus, votre installation polluera moins et produira moins de gaz à effet de serre : en France, le remplacement de toutes les chaudières qui ont plus de 20 ans économiserait le rejet de plus de 7 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>

- **Réguler et programmer le chauffage** Un chauffage intelligent qui vous fasse faire des économies ? C'est possible : vous consommerez jusqu'à 10 % de moins avec un système de **régulation** (qui commande le chauffage en fonction d'une température choisie) et moins encore avec une **horloge de programmation** (qui réduit automatiquement la température la nuit ou quand la maison est vide).



#### Sur le poste électricité :

La consommation électrique des ménages se répartit ainsi :



Dans ce domaine, le poste le plus gourmand est la production de froid (environ 1 000 kWh par an). Puis vient l'éclairage (environ 500 kWh par an), le sèche-linge, la ventilation (VMC, environ 300 kWh par an).

Nous pouvons limiter notre consommation d'électricité sans réduire notre confort :

- **En utilisant des appareils sobres en énergie** : Les appareils sont classés de A à G suivant leur consommation d'énergie. Les équipements de classe A sont plus chers à l'achat que les autres mais leur surcoût est amorti par les économies qu'ils permettent de réaliser. Les économies d'énergie réalisables avec les appareils classe A, A+ ou A++ sont importantes : pour un lavage du linge, on peut passer de 535 kWh à 243 kWh, pour les appareils de froid, de 636 kWh à 274 kWh !
- **En faisant sécher le linge à l'air libre**  
Avec une consommation d'environ 500 kWh par an, le sèche-linge représente 15 % de votre consommation annuelle d'électricité (hors chauffage).
- **En surveillant les veilles**  
Les veilles consomment de 300 à 500 kWh par an (c'est-à-dire 10 fois plus que la consommation annuelle d'un fer à repasser) sans rien produire en échange.  
Il est donc préférable d'éteindre les appareils lorsqu'ils ne sont pas utilisés ou de privilégier des appareils dotés d'une veille économe.
- **En privilégiant les apports de l'éclairage naturel**
- **En utilisant des ampoules basse consommation**  
Les ampoules « basse consommation » consomment 5 fois moins (pour un confort d'éclairage identique) et durent 8 fois plus que les ampoules à incandescence. Elles vous permettent de diviser par 4 les dépenses d'éclairage. Elles peuvent être utilisées pour des éclairages de longue durée (lampe de chevet, plafonnier de salon ou de cuisine...).

Au cours de son existence, une lampe basse consommation fait économiser en moyenne 330 kWh, soit environ 33 € sur la facture d'électricité...

Bien entendu l'ampoule qui consomme le moins est celle qui est éteindre, pensez à éteindre vos lampes lorsque vous quittez une pièce.



### L'ÉNERGIE RENOUVELABLE, UNE ÉVOLUTION INÉLUCTABLE ...

- **Le bois : la combustion sans l'effet de serre**

Le bois est une source d'énergie neutre par rapport à l'effet de serre, puisqu'en brûlant, il libère le gaz carbonique qu'il avait fixé lors de sa croissance. C'est aussi une source d'énergie renouvelable (à condition d'entretenir et de régénérer les forêts dont il provient).

- ✓ Poêle à bois ou insert dans une cheminée
- ✓ Chauffage central au bois déchiqueté
- ✓ Chauffage central aux granulés de bois

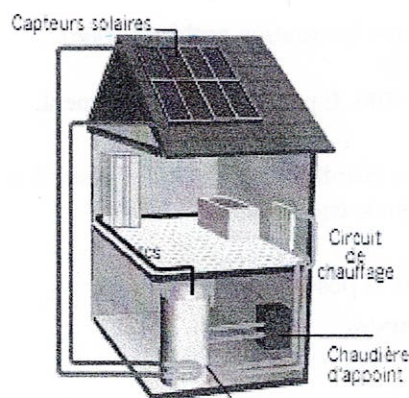
Dans tous les cas, il est préférable de choisir des appareils labellisés « Flamme verte » qui allient économie, sécurité et écologie.



- **Les pompes à chaleur**

Les pompes à chaleur géothermiques ou sur air utilisent les calories stockées dans le sol, l'eau des nappes phréatiques ou l'atmosphère. Elles fournissent ainsi une partie du chauffage grâce à une énergie gratuite, renouvelable et non polluante tout en réduisant notablement votre facture d'électricité. Ainsi, une pompe à chaleur géothermique, quand elle consomme 1 kWh d'énergie électrique, restitue 3 à 4 kWh de chaleur pour la maison.

Aujourd'hui, il existe des pompes à chaleur dites réversibles qui permettent, outre le chauffage en hiver, de rafraîchir les pièces en été.



- **Se chauffer et produire l'eau sanitaire grâce au solaire**

**Un chauffe-eau solaire** performant et bien installé peut couvrir **50 à 70 % des besoins** de la maison, où que vous viviez en France.

**Le solaire photovoltaïque** : il a la particularité de transformer la lumière en courant électrique. Celui-ci peut soit :

- ✓ Être stocké puis restitué pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire : il peut couvrir de 25 à 60 % des besoins, suivant la région et l'installation.
- ✓ Être transformé en courant alternatif grâce à un onduleur puis revendu à EDF au tarif de 0,15 € le kWh.

**Des aides de l'Etat : des crédits d'impôts**

Montant	Équipement	Conditions, Commentaires
15 %	Chaudières basse température	Habitation achevée depuis plus de 2 ans Chauffage ou production d'eau chaude
<b>Habitation achevée depuis plus de 2 ans</b>		
25 % ou 40 % pour des logements construits avant 1977 lorsque les travaux sont réalisés au plus tard le 31/12 de l'année suivant l'acquisition	Chaudières à condensation	Chauffage ou production d'eau chaude
	Matériaux d'isolation thermique	<b>Matériaux d'isolation thermique sur parois opaques</b> Planchers bas (sur sol, vide sanitaire ou passage ouvert), toitures-terrasses, murs en façade ou en pignon. <b>Parois vitrées</b> Fenêtres et portes-fenêtres, vitrages ayant un faible coefficient de transmission <b>Volets isolants</b> dont l'ensemble volet + lame d'air
	Appareils de régulation de chauffage	<b>Appareils</b> de régulation centrale des installations de chauffage (par thermostat d'ambiance ou par sonde extérieure, avec horloge de programmation ou programmateur mono ou multizone) ou , individuelles des émetteurs de chaleur (robinets thermostatiques),
<b>Logement acquis entre le 1/01/2006 et le 31/12/2006 (logement neuf) ou pour des travaux payés entre 1/01/2006 et le 31/12/2006 (logement achevé).</b>		
50%	Équipement de chauffage et d'eau chaude fonctionnant à l'énergie solaire	Certification CSTBat ou Solarkeymark
	Systèmes électriques photovoltaïques	Normes EN 61215 ou NF EN 61646
	Energie éolienne, hydraulique ou biomasse	
	Équipement de chauffage et d'eau chaude fonctionnant à la biomasse	Chaudières (NF EN 303.5 ou EN 12809). Les poêles à granulés de bois sont éligibles au crédit d'impôt 2006 à partir de la norme EN 14785 .
	Pompes à chaleur géothermales ou air/eau COP > 3	Pas de spécification
	Équipement de chauffage et d'eau chaude fonctionnant à l'énergie solaire	Certification CSTBat ou Solarkeymark

**Des aides régionales : des subventions**

**SOLAIRE THERMIQUE :**

- ✓ Chauffe-Eau Solaire Individuel : **650 €** (en priorité sur la pose avec une intégration architecturale).
- ✓ Système Solaire Combiné (Chauffe eau + chauffage solaire) : **1 500 €**
- ✓ Eau Chaude Solaire Collective : **30%** du coût de travaux plafonné à 400 € par équivalent logement.

**SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE :**

Installation solaire photovoltaïque : **0,60 €/kWh produit**, pour 1 000kWh/kWc installé et par an, calculé sur 6 ans et plafonné à 7 200 € (ce montant inclut une participation de l'ADEME Régionale équivalente à 1 €/Wc).

**BOIS ÉNERGIE :**

Chaudière bois à approvisionnement automatique : **4 000 €** (Forfait à valoir sur la pose).

De plus, des aides de l'ANAH peuvent être accordées sous conditions de ressources.

## LA PHOTO DE CLASSE DE 1954 : LES AVEZ-VOUS RECONNUS ?

---



*Le Dromadaire* n° 16 vous avait proposé de retrouver les écoliers de 1954 ; les bonnes réponses étaient :

### **Rangée du haut de gauche à droite :**

Gérard NALLET, Michèle GUILLEMOT, Marcelle GRANDPIERRE, Andrée BRUN, Eliane TABOURET, Marie-Julienne MOULIN, Michelle NALLET, Alfred BONJOUR, René CAILLAT, Roger GRANDPIERRE, Raymond CHALON, Bernard RIVOIRE, Raymond GRANDPIERRE.

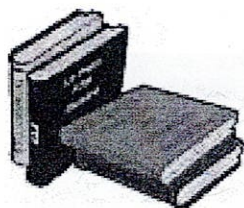
### **Rangée du bas de gauche à droite :**

Daniel TABOURET, René GAILLARD, Hubert GRANDPIERRE, Alain JOLYON, Gérard BORRON, Michel JOLYON, Noël CARRIER, Monique GUILLEMOT, Solange GRANDPIERRE, Suzanne CORRETEL, Raymond CAILLAT, Raymond CARRIER, Jean-Claude CHAUFFARD, Marc PALISSE, Daniel CARRIER.

**Accompagnés de leur instituteur, Charles GOUTTORBE.**

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

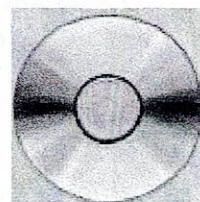
---



A la bibliothèque, 2005 a vu progresser le nombre d'emprunteurs de 13 % et le nombre de documents empruntés de 35 % : 202 lecteurs sont ainsi venus chercher 509 ouvrages. C'est donc avec satisfaction que les bibliothécaires constatent cet engouement et espèrent que 2006 confirmera cette tendance en permettant à un plus grand nombre encore de profiter des bienfaits de la lecture.

Lire n'est-il pas un moyen de se détendre, de se cultiver et de se procurer une ouverture d'esprit tout en satisfaisant sa curiosité dans les domaines les plus divers ?

Rappelons que la bibliothèque municipale de Drom propose maintenant environ mille ouvrages (dont des CD rom) : 400 sont renouvelés trois fois par an par la Bibliothèque Départementale de Prêt ; le reste constituant le fonds propre de notre bibliothèque. Ces derniers proviennent essentiellement de dons ; aussi, si vous souhaitez vous débarrasser de livres, pour quelque raison que ce soit, pensez d'abord à la bibliothèque municipale de Drom !



# LE CINEMA RURAL ITINERANT BRESSE REVERMONT

## CASTING...

Daniel DISNEY ayant réussi à intégrer Drom dans le circuit du CRI, son rôle fut de trouver des personnes désireuses de soutenir ce projet.

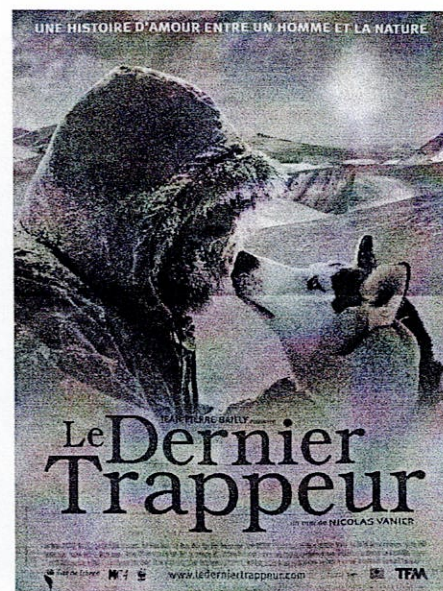
Blanche-Neige se proposa afin de former une équipe. Elle recruta Prof, Simplet, Daisy, Cendrillon, Minnie, Timide, Clochette et Dormeur qui se présentèrent immédiatement.

Mais les tâches étaient multiples et personne n'était au courant de ce qu'il fallait faire. Prof étudiait, Simplet se demandait ce qu'il faisait là, Cendrillon cherchait une chaussure, Minnie mangeait un morceau de Comté, Timide se tortillait les doigts, Clochette survolait tout cela, Dormeur avait une paupière à moitié ouverte, l'autre à moitié fermée, Daisy pensait à un beau magret de canard, bref c'était mal parti.

Mais arriva Blanche-Neige qui mit de l'ordre à tout cela. Le matériel ayant été récupéré dans une commune environnante, il ne restait que l'installation, les essais, la mise en place des chaises, l'occultation des fenêtres, les entrées et les comptes.

Depuis ce jour, Prof enseigne, Simplet a vu son Q.I doublé, Cendrillon a acheté des charentaises, Minnie est passée au Clon, Timide a de quoi s'occuper les mains, Clochette a atterri, Dormeur a des yeux de chouette, Daisy a oublié son canard.

Merci à Blanche-Neige.



Bilan de la saison 2004-2005 (de septembre 2004 à juillet 2005)	
Schrek 2	48
Les choristes	66
Harry Potter 3	30
Ils se marièrent ...	18
Kiki la petite sorcière	41
Spiderman 2	13
Le long dimanche	25
Le dernier trappeur	44
Les indestructibles	33
36 quai des orfèvres	28
Le château ambulante	21
La marche de l'empereur	39
L'ex-femme de ma vie	16
Aviator	28

## 2<sup>ème</sup> saison pour le cinéma à Drom : on ne se lasse pas

450 entrées pour 14 films, c'est exactement le même nombre que la première saison (2003-2004).

Une partie du matériel son a été renouvelée (mixette, enceintes), ce qui nous donne une meilleure qualité de projection.

Sur l'ensemble du circuit, la fréquentation est plutôt à la hausse (8089 entrées en 2003-2004, 10567 en 2004-2005 mais 10566 en 2002-2003).

A Drom, toutes les 3 semaines, la sortie ciné du lundi soir s'installe doucement dans nos habitudes.

## Les prochains films que nous vous proposons :

13 février Palais Royal

6 mars Harry Potter 4

27 mars Joyeux Noël

18 avril Kirikou et les bêtes

... Et les autres dates de l'année

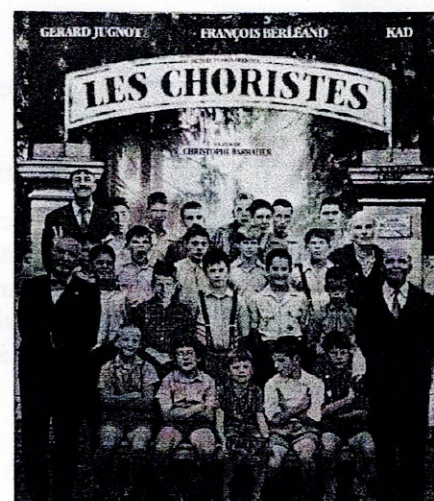
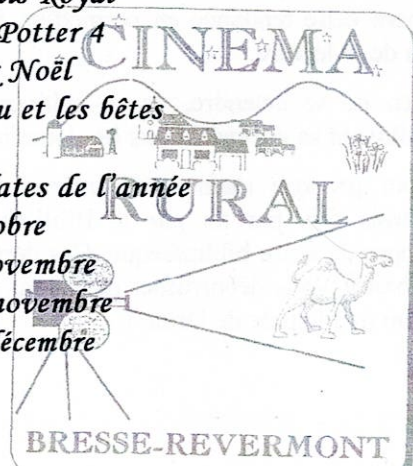
8 mai 16 octobre

29 mai 6 novembre

19 juin 27 novembre

10 juillet 18 décembre

23 septembre



# SAPEURS- POMPIERS

## PERSONNEL

Intégrés officiellement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les trois nouveaux jeunes sapeurs se sont tout de suite lancés dans leur parcours de formation. Alice Brochier, Anthony Poncet et Xavier Blondeau ont ainsi suivi des cours théoriques et pratiques répartis en plusieurs modules. Les deux premiers ont pu déjà terminer leur « FISPV » (Formation Initiale de Sapeur Pompier Volontaire). Des contraintes de calendrier n'ont pas permis au troisième d'être inscrit, en 2005, à la totalité des modules nécessaires mais il a acquis un niveau équivalent, grâce à la motivation et à la complicité qui unit ces trois jeunes. D'autres formations sont déjà programmées : le premier niveau de secourisme pour Anthony et Xavier, le second pour Alice, avec Bruno Aviet. A la fin de l'année, une nouvelle candidature était validée par le Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires : Jérôme Terraillon, qui devient ainsi le quatorzième volontaire du C.P.I. de Drom. (Corps de Première Intervention). Pour la fête de Sainte Barbe, le 4 décembre dernier, Martine Vicard a été promue au grade de Caporal, et Bruno Aviet a été distingué 1<sup>ère</sup> classe. L'unité se compose maintenant de deux caporaux chefs, un caporal et onze sapeurs, dont cinq 1<sup>ère</sup> classe.



## EQUIPEMENT

Avec la rénovation du réseau d'alimentation en eau potable, trois poteaux d'incendie ont été changés, ce qui porte à huit le nombre de poteaux neufs, sur les treize qui équipent la commune. Du côté du matériel, certaines vestes de feu dataient encore de 1968 et une remise aux normes était donc nécessaire dans les équipements individuels. La commune a donc réalisé un investissement total de 5 210,87 € T.T.C., dont 1 502,61 à sa charge, après aide du S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et compensation de la T.V.A.

## ENTRAINEMENT

Le parcours sportif avait lieu cette année à St Etienne du Bois. Sous une pluie battante, 65 volontaires se sont mesurés, sur les 85 que comptent les quatre unités du Centre de Secours de Treffort. Drom s'est honorablement placée, grâce à Martine Vicard, 2<sup>ème</sup> féminine, et Xavier Blondeau, 2<sup>ème</sup> cadet. De plus, le challenge du nombre (meilleure représentativité de l'équipe) s'appelle désormais « Challenge Daniel Carrier », du nom de l'ancien Chef de Corps de Drom, récemment disparu. Les bénévoles de Drom se sont donc investis à 100 % pour ramener ce trophée sur les terres de leur ancien lieutenant . . . et ils ont réussi ! Par ailleurs, une autre épreuve était organisée pour la première fois sur le secteur : le parcours « rondeau », épreuve similaire, mais à effectuer par équipe de trois sapeurs en tenue de feu. Malgré sa petite taille, la compagnie de sapeurs-pompiers de Drom a mobilisé la moitié de ses effectifs pour présenter deux équipes, comme chaque autre unité.

L'année 2005 était, à Drom, celle du 140<sup>ème</sup> anniversaire de la création du corps de Sapeurs Pompiers, pourtant, l'événement qui aura le plus marqué la compagnie est la disparition, le 1<sup>er</sup> mars, du Lieutenant honoraire Daniel Carrier, terrassé en quelques mois par la maladie. Engagé en 1963, il était resté volontaire plus de quarante années, dont trente-deux en tant que chef de corps. Alors que son village traversait le creux de la vague démographique, son enthousiasme avait entraîné derrière lui toute une équipe de sa génération pour prendre le relais, puis le transmettre ; ensemble, ils avaient aussi créé une amicale pour donner un nouveau souffle à l'organisation de la fête de Drom.

Ce troisième jour de mars, alors que la vague de froid sévissait, une marée humaine déferlait dans la vallée, investissant l'église, la salle des fêtes, transformée en annexe, et toute la place, pour lui rendre un hommage vibrant ; parmi eux, une importante délégation de pompiers, anciens pompiers, officiers et sapeurs, représentants de toutes les instances de l'institution et de toutes les compagnies voisines.



### SOU DES ECOLES DE DROM

Une nouvelle année scolaire a débuté avec l'arrivée d'un nouvel instituteur, M Madignier, et la nomination d'une nouvelle présidente, Aline Trunsard.

Le Sou des écoles remercie le Père-Noël qui nous a fait la joie de passer dans notre classe unique le 17 décembre 2005, dernière matinée de classe. Il en a profité pour déposer de nombreux cadeaux au pied du sapin et en échange, les enfants, accompagnés de leur intervenant musical Didier Joannon, lui ont offert leurs plus belles chansons ...



La traditionnelle fondue du Sou des écoles permet de financer ces petits moments de convivialité auprès de nos écoliers ainsi que des projets pédagogiques proposés par l'enseignant.

Le Sou des écoles remercie celles et ceux qui, par leur présence aux manifestations, contribuent aux activités et à la vie de notre école.

### L'ECOLE DE DROM : QUELS SONT LES PROJETS POUR L'ANNEE 2006?

Un nouveau projet d'école se profile, qui s'intitule : « *L'école de Drom s'ouvre sur l'extérieur.* » Un projet d'école se construit et se réalise sur trois années. Pour ce début d'année 2006, les enfants de Drom découvriront leur région ; ils feront la différence entre la Bresse et le Revermont. Une visite guidée de la ville de Bourg-en-Bresse, la rencontre d'un garde-forestier, un jeu d'orientation dans le village de Treffort, la visite du sentier karstique de Drom permettront de mieux connaître leur région et de rencontrer des spécialistes de l'environnement.

Et par la suite ? Pourquoi pas une classe découverte ? Affaire à suivre...

## POURQUOI CE JOURNAL SCOLAIRE: «LE DROMIGNON»?

Ce n'est pas un concurrent du Petit Dromadaire ! C'est plutôt un outil pour valoriser le travail des enfants, en garder une trace, partager le fruit de nos découvertes et de notre travail avec les familles, les amis, la municipalité, les habitants de Drom. C'est aussi donner du sens à l'écriture, permettre aux enfants de mieux apprendre la présentation et la rigueur de différents types de textes comme la lettre, la liste, le conte ou la poésie...

LE DROMIGNON n 1 De septembre à décembre 2005



Oh ! Mon petit, tu es dromignon !  
( traduisez : tu es trop mignon ! )

Les enfants de l'école de Drom et leur maître  
Sont heureux de vous faire-part de la naissance  
D'un nouvel habitant dans le village de Drom :  
Le Dromignon, bébé du petit dromadaire !

LE PETIT  
du  
DROMADAIRE :



Vous pouvez  
venir me voir  
à la bibliothèque!

### Écriture de poésie à la manière de IL Y A ...

Il y a Anaïs  
Qui mange des cerises  
Il y a Stecy  
Qui grandit, qui grandit  
Pendant la nuit  
En mangeant des spaghettis  
Il y a Baptiste  
C'est un véritable artiste  
Quand il est sur la piste,  
Il prend quelques risques  
Il y a Jeanne  
Elle s'occupe d'un âne  
Avec Morghanne  
Qui se gratte le crâne  
Il y a Etienne  
Il a de la peine  
Car il a vu sa marraine  
Devenir une baleine.

Il y a Gabriel  
Qui a la varicelle  
Il a fait la vaisselle  
Avec une éponge trop belle!  
Il y a Chloé  
Elle s'occupe d'un bébé  
Elle lui donne à manger  
Beaucoup de choses sucrées.  
Il y a Léa  
Elle va au cinéma  
Avec Thomas  
Qui attrape un gros rat.  
Il y a aussi Lucine  
Qui joue avec Mathilde  
Et Clémentine  
A se barbouiller de farine.

Quels polissons  
Ces enfants de Drom!

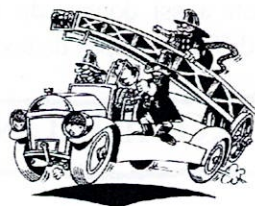
Poésie inventée par Anaïs, Stecy et Baptiste

# VIE ASSOCIATIVE

---

## AMICALE SAPEURS-POMPIERS

Présidente : Martine Vicard  
Vice-Présid. : François-Xavier Mocquet  
Secrétaire : Arnaud Genin  
Trésorier : Bernard Larruat



## SOU DES ECOLES

Présidente : Aline Trunsard  
Secrétaire : Ghislaine Blatrix  
Trésorière : Michèle Jaillet

## CLUB DE L'AGE D'OR

Présidente : Monique Bonnet  
Vice-Présid : Michel Fouillet  
Secrétaire : Denise Corretel  
Trésorier : Jean Claude Massard



## PATRIMOINE

Président : Alain Borron  
Vice-Présid. : Marcel Raffin  
Secrétaire : Jean Claude Massard  
Trésorière : Martine Bonnet

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : M. Thérèse Genin  
Secrétaire : Céline Genin  
Secrét.-Adj. : Jean Claude Massard  
Trésorière : Martine Vicard  
Trés.-Adj : Margaret Steel



## COMITE DE FLEURISSEMENT

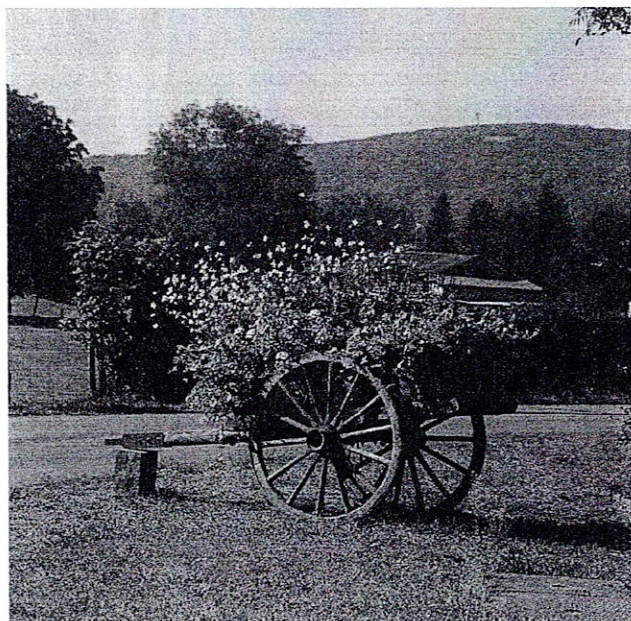
Présidente : Margaret Steel  
Secrétaire : Nicole Fouillet  
Trésorière : M. Thérèse Genin

## ASSOCIATION REVERMONTAISE POUR LA CONSERVATION DES MECANIKES ANCIENNES

Président : Jean-Luc Lombard  
Vice-Présid. : Michel Thercel  
Trésorier : André Gallet  
Trésorier adj. : Roger Ravoux  
Secrétaire : Alain Berry  
Secrétaire adj. : Yves Guillemot  
: Philippe Poncet



## PARTAGEONS LE FLEURISSEMENT !



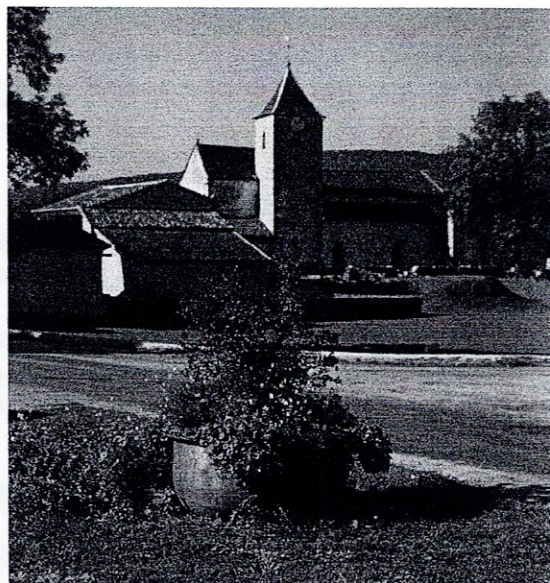
Il faisait beau et je passais le dimanche matin à planter quelques bulbes dans le village, un travail qui prend normalement une heure maximum. Mais ça ne se passe pas comme ça ici ! Les gens qui passent à pied en route pour la fromagerie s'arrêtent pour discuter cinq minutes par ci, un quart d'heure par là ; de temps en temps une voiture ralentit : « Salut ! Comment ça va ? Ça fait longtemps qu'on ne s'est pas vu ! » et, trop vite, c'est déjà midi et j'ai encore des bulbes à planter !

Une amie d'un village pas loin d'ici, qui s'est arrêtée ce matin-là, m'a fait réfléchir. « Comme vous avez de la chance ici à Drom : tout le monde est dehors, tout le monde se connaît, il y a de l'ambiance ! Mon village était pareil quand j'étais gamine mais, maintenant, les lotissements poussent comme des champignons, je ne connais personne, tous les gens restent chez eux, ils ne s'investissent pas dans les associations, mon village est devenu un dortoir pour Bourg en Bresse ».

Eh bien, oui, mais c'est comme ça maintenant ! En règle générale, il y a moins d'emploi à la campagne, les femmes ont des carrières autant que les hommes et tous sont obligés de trouver le travail dans les grandes villes. Ils se lèvent tôt et rentrent tard. En plus, s'il y a des enfants, le week-end, c'est en famille. L'investissement dans la vie locale, ils veulent bien, mais ils ne trouvent ni l'énergie, ni le temps.

Il doit exister un compromis ici ! Le Fleurissement de Drom a toujours besoin de bénévoles pour planter, arroser, entretenir et nettoyer les espaces fleuris du village. Ouf ! Mais c'est du travail ça ! Oui, c'est un travail énorme, mais si le travail était partagé en petits morceaux entre beaucoup de monde . . .

**Et si une personne, un couple, une famille, même des voisins, prenaient la responsabilité d'un petit coin fleuri du village ! Les bacs devant l'église par exemple, la petite ronde de fleurs autour du panneau direction Ramasse, le tombereau direction Montmerle, la croix. Le Comité fournit les fleurs et c'est à vous de les planter et bichonner !**



L'arrosage sera à tour de rôle comme avant et même ceux qui n'ont pas les mains vertes seront les bienvenus. Nous sommes là pour vous guider (les aveugles qui mènent les aveugles !)

Comme ça la beauté de notre village n'est pas la responsabilité « d'eux » mais « de nous » !

Pour tout renseignement contacter Margaret Steel (04 74 30 64 80)

## LE SPORT A DROM : « L'ESPRIT G.V »

---

Drom dispose d'une « *Section de Gymnastique Volontaire* ».

**Pourquoi « *Section* » ?** Parce que cette activité est organisée à différents niveaux (départemental, national), et que chaque association ou club local bénéficie du soutien et des garanties d'une fédération pour ce qui concerne les compétences de ses moniteurs et la sécurité de ses adhérents.

**Pourquoi « *Volontaire* » ?** Tout simplement parce que, s'il y a un moniteur diplômé, chacun reste toutefois libre d'adapter ses conseils ou ses consignes à son rythme, à ses possibilités, à sa forme.

« *L'Esprit G.V.* » est ainsi une philosophie particulière du Sport Santé : la notion de santé s'entend comme une aptitude à maintenir son intégrité, à évoluer et utiliser ses ressources au maximum :

- La volonté de mieux être et de mieux vivre
- L'effort du plaisir et non le plaisir de l'effort
- Apprivoiser son corps sans le maltraiter
- La santé, c'est faire du sport à condition de ne pas dépasser ses capacités, en respectant celles de chacun, tout en les faisant progresser
- Moduler ses performances en fonction de son âge et de ses aptitudes physiques
- Privilégier la longévité
- Aucun but compétitif
- Penser par rapport à soi et non par rapport aux autres
- L'envie de se faire plaisir, l'ambition de s'améliorer
- La connaissance de soi : l'harmonie
- En toute convivialité, dans la bonne humeur, lieu de rencontre et d'échange : favoriser la communication
- Un corps qui respire la santé entraîne une tête qui a envie de penser.

A Drom, avec une section de petite taille, la dimension de ces principes trouve son plus haut niveau : jeunes et moins jeunes se côtoient sans se bousculer dans une ambiance où la convivialité et la bonne humeur sont les seuls critères obligatoires.

## LE CLUB DE L'AGE D'OR

---

En fouillant dans les archives...

En 1982, nos parents ont eu envie de se retrouver hebdomadairement ; vivement encouragés et soutenus par le maire de l'époque, ils créent « le club de l'Age d'Or ».

Ils se rencontrent donc tous les jeudis (nous n'avons pas changé de jour) ; étaient-ils nombreux ? 30 cotisations certaines années !

Tandis que les hommes jouaient aux cartes, les femmes faisaient des parties de petits chevaux, de nain jaune, de domino, puis, petit à petit ont appris à jouer, elles-aussi aux cartes. Mais surtout, aucun anniversaire n'était oublié ! C'est Fernande Tabouret qui fut la première présidente, suivie de Simone Carrier puis de Marcel Raffin. Edwige Grandpierre, Denise Jacquemet, Paul Bonnet ont assuré la trésorerie à tour de rôle.



L'ensemble des membres de l'A.R.C.M.A. remercie toutes les personnes et particulièrement les municipalités de Drom et Meillonas qui permettent d'organiser diverses manifestations et activités.

Pour sa douzième édition, la bourse d'échanges/exposition n'a pas failli à sa réputation en accueillant un public toujours aussi nombreux. Pour les amateurs, c'est aussi l'occasion de sortir leurs véhicules les plus divers, sur le parking qui leur était réservé, on pouvait voir : Traction, 203, 4 cv, Vespa, Versailles, 403, DS, Dauphine, Delahaye, 2 cv ... à lui seul ce parking était un vrai musée éphémère.

Cette année l'exposition était moins statique avec le thème de la « mécanique en mouvement », tout particulièrement une reconstitution d'un atelier rappelant la transmission par un arbre muni de poulies en bois transmettant le mouvement à une multitude d'outils (perceuse, scie, tour ...), le tout emmené par un moteur Vendeuvre diesel. Mais d'autres machines étaient en mouvement : un compresseur d'air Ingersold Rand entraîné par un moteur essence Bernard W3, un marteau pilon par un tracteur Deutz monocylindre, une batteuse par un tracteur Vierzon 201, un vieux pétrin en bois par un moteur l'Aggro. De même une machine à reproduire les rais de roue de char, fabrication de Clovis Maréchal de Meillonas, était mue par un moteur Guldner.

L'exposition était complétée par un nombre important de véhicules en tout genre. Un clin d'œil s'adressait en particulier à la DS qui fêtait son demi-siècle. Les marques locales n'étaient pas oubliées: Micromax, Rigaud, Gourdan, Radior...

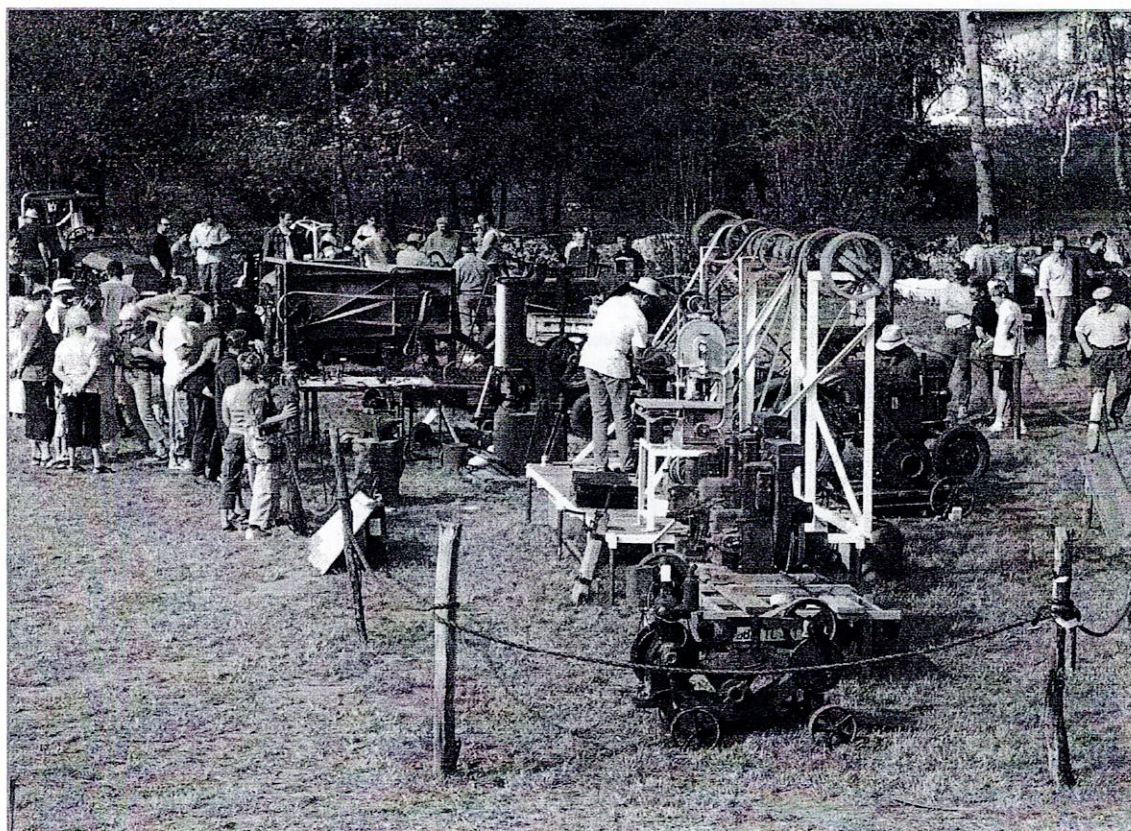
On peut également féliciter les Pompiers de Bourg venus faire des démonstrations avec un camion Berliet et une grande échelle sur camion Laffly.

La tombola de cette année, qui avait pour premier prix un tracteur Farmall Cub, fut remportée par M. Yves Poncet de Bourg.

La bourse d'échanges, quant à elle, remporte toujours un franc succès avec plus de soixante-dix exposants.

Du côté du local associatif à Meillonas, les restaurations ont continué bon train : après le Citroën 23U, la restauration du tracteur Rigaud présenté en châssis à la bourse de Drom s'est poursuivie au cours de l'année. Un tracteur Pernel (Saône et Loire) et un Micromax GF10 ont eu droit à une révision complète et une remise en route. L'A.R.C.M.A. a également sauvé cette année 2 Micromax du ferrailleur. A noter également la récupération d'une importante documentation Renault et Berliet.

Pour l'année 2006, l'A.R.C.M.A. vous donne rendez-vous le 30 avril pour la treizième édition de sa bourse d'échanges/exposition.



## LE BATIMENT DE LA FROMAGERIE A 100 ANS ...

### ... ET LA SOCIETE EN A 125 !

#### Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on fait du fromage à Drom !

Il y a 200 ans de cela, les paysans de Drom, comme tous ceux des villages du Revermont, vivaient de polyculture (blé, maïs, arbres fruitiers) pour leur propre consommation ; leur principal revenu pécunier provenant de la vigne.

Malgré les encouragements de l'Etat pour une orientation vers l'élevage laitier (primes accordées à la création de nouvelles fruitières), on ne compte, en Revermont, que 7 fruitières sur une trentaine de villages dans les années 1850-1870 (Chavannes, Treffort, Germagnat, Simandre, Hautecourt, Sancier et Meillonas).

Avec l'arrivée du phylloxéra, en 1873/74, une grande partie des vignes du Revermont est détruite. Privés de revenu monétaire, les paysans sont réduits à la misère et vont, petit à petit, se tourner vers d'autres activités. C'est ainsi que l'élevage laitier va se développer, avec l'apparition de nouvelles fruitières.

(la fruitière est l'atelier d'où sortent les laitages, « fruits » du lait)

#### Des essais parfois peu fructueux

En 1866, à Drom, certains paysans s'étaient déjà regroupés pour essayer de fabriquer du gruyère. Il faut savoir qu'à cette époque, chacun n'avait qu'une ou deux vaches (qui travaillaient aussi dans les champs) ; la production de lait de chaque bête était donc très faible (5 à 8 litres par jour, contre une trentaine aujourd'hui) et la production d'une seule meule de fromage nécessitait environ 500 litres.

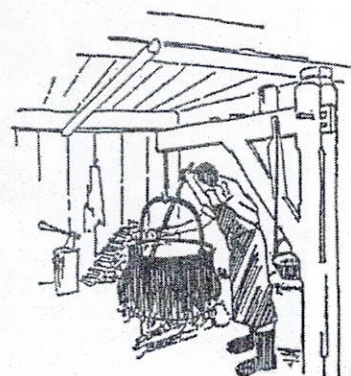
#### *Séance du 15 Septembre 1866*

*L'an mil huit cent soixante six et le quinze septembre le conseil municipal de la commune de Drom réuni extraordinairement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire en vertu d'une autorisation verbale de M<sup>r</sup> le préfet M<sup>r</sup> le Maire a fait observer à l'assemblée qu'un essai a été fait pour établir une fruitière à Drom et qu'au moment où le fruitier est arrivé avec tous ses ustensiles pour entreprendre son travail, les habitants de la commune qui avaient promis le lait de leurs vaches ont retiré leur parole. En conséquence le fruitier étant obligé de se retourner après avoir loué ses ustensiles il a exigé une indemnité et que pour éviter un procès qui aurait pu occasionner des frais, le Maire a convenu avec le Sieur Chauvin fruitier qu'il lui serait alloué une somme de Cent dix francs que le Sieur Chauvin fruitier a accepté. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cet objet et à voter la somme de quatre vingt dix huit francs pour désintéresser le sieur Chauvin fruitier.- Douze francs ayant été payé par quelques sociétaires.- Le conseil municipal après avoir délibéré reconnaît que la réclamation du Sieur Chauvin est juste vote la somme de quatre vingt dix huit francs pour payer l'indemnité accordée.*

#### Création d'une société

C'est en 1881 que la société de fruitière de Drom est créée et que les premiers gruyères sont fabriqués. Dans les années 1890, le comté se faisait dans un bâtiment (« chalet ») acheté par la société à M. Auguste Carrier : il se situait au Nord du village (impasse Nallet Champion Palamède).

En 1889, la fruitière de Drom passe un acte d'association et devient alors une coopérative de production et de vente.



## Un nouveau local

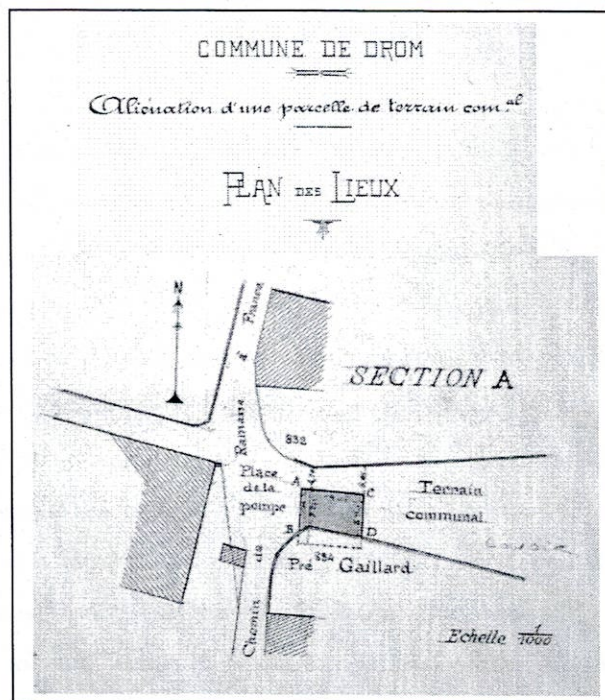
Le 12 avril 1906, on note, sur le registre des délibérations du conseil municipal :

*Le Président fait connaître au Conseil municipal qu'il a reçu une demande d'achat de terrain communal faite par le conseil d'administration de la S<sup>té</sup> de fromagerie en vue de pourvoir au remplacement des locaux actuels de fabrication.*

*L'emplacement des locaux actuels ne répond pas aux besoins de la fabrication et des plaintes ont été formulées sur le mauvais écoulement des eaux mères.*

*Le conseil, considérant 1<sup>o</sup> que l'emplacement demandé ne sert actuellement à rien, 2<sup>o</sup> que l'industrie de la fromagerie procure de réels bénéfices aux habitants ;*

*Accorde le terrain demandé, gratuitement et demande seulement que toutes les précautions nécessaires soient prises pour que l'écoulement des eaux issues se fasse régulièrement afin qu'aucune plainte ne puisse être portée contre l'établissement du local de la fromagerie sur le dit emplacement.*



Le 9 décembre de la même année, Albert Gaillard, Maire, et Auguste Grenodon, Président de la Société de Fromagerie, signent l'acte de vente « d'une parcelle de terrain située au lieu dit : Place de la Pompe, moyennant la somme de dix francs »

### La fruitière et la vie du village

Pendant plus d'un demi-siècle, la fruitière est l'un des centres de la vie sociale dans les bourgades du Revermont. Les allées et venues des paysans qui apportent deux fois par jour, à des heures fixes, le lait à la fruitière, animent les rues des villages et rythment les journées. Pendant que le fromager pèse le lait, on commente les nouvelles locales, on parle de la pluie et du beau temps, et des prochaines récoltes. Espace de sociabilité, école de coopération, la fruitière n'échappe pourtant pas aux querelles de personnes et parfois même aux conflits politiques qui opposent, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, les laïcs aux cléricaux.

En janvier 1907, l'adjoint au maire de Drom dénonce au Préfet de l'Ain la manœuvre du conseil d'administration sortant de la fruitière du village ; il accuse les conseillers « fortement réactionnaires » d'avoir, pour se faire réélire, fait imprimer et distribuer, sans consulter les autres sociétaires de la fruitière, les comptes de l'exercice 1906, mais également des bulletins de vote en leur faveur. L'adjoint, lui-même adhérent de la fruitière et sans doute de tendance radicale et anticléricale, voit la main du curé de Drom dans cette manœuvre qu'il juge regrettable mais qui, pourtant, a été très efficace puisque tout le conseil sortant a été réélu.

En fait, les paysans de Drom ont approuvé les idées développées dans le tract imprimé que les anciens responsables de la fruitière ont distribué une heure avant la réunion : « Eh bien ! nous pensons, avec tous les gens censés, que, dans une société de fromagerie, la politique n'a rien à voir, nous pensons que les vaches de l'un ne sont ni plus républicaines, ni moins réactionnaires que celles de son voisin ; nous pensons qu'il faut avoir l'unique souci des intérêts de chaque sociétaire et non pas de ses opinions . . . »

(A. Abbiateci : Histoire des fruitières du Revermont)

## Des avis divergents !

L'Adjoint au Maire de Drom, Président de la commission chargée de la Construction du chalet-fruitière, à Monsieur le Préfet.

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre lettre du 11 janvier, par laquelle vous me demandez des renseignements sur la fromagerie de Drom, j'ai l'honneur de vous fournir les indications ci-après :

La Société de Fromagerie existe à Drom depuis 1881. Régulièrement formée, elle a passé un acte d'association le 14 février 1899. Elle n'a cessé de fonctionner depuis cette époque et a rendu de très grands services aux habitants de la localité.

La Société, dans un état très prospère, a décidé de construire un chalet-fruitière. Le Conseil Municipal de Drom a très obligeamment cédé un terrain communal pour 10 francs et la construction, dont j'ai eu la direction, est terminée et, si les 5 000 francs ne sont pas tout à fait dépensés, c'est qu'il reste encore du matériel à acheter.

Jusqu'à cette année, la Fromagerie était une véritable société d'amis, très unis, laissant de côté toute préoccupation politique, n'ayant d'autre but qu'une simple association pour la défense des intérêts matériels des producteurs de lait.

Dimanche dernier, 13 janvier, ont eu lieu les élections pour le renouvellement des membres du Conseil d'Administration de la Société. Or, le conseil sortant, composé d'une majorité fortement réactionnaire, avait peur d'une défaite et par suite a fait imprimer la petite notice ci-jointe. Cette notice et les bulletins de vote imprimés ont été distribués une heure avant la réunion sans qu'aucun membre de la Société ne sache rien à l'avance. Grâce à cette opération électorale peu franche, tous les membres sortants ont été réélus.

L'inspiration de cette tactique viendrait du Curé de Drom qui s'est fait inscrire comme membre de la Société ; il a versé le droit d'entrée de 5 francs et a assisté à la réunion préparatoire des membres du Conseil d'administration.

Malgré cette manœuvre regrettable, je fais tout mon possible pour la prospérité de la Société, dans l'intérêt des cultivateurs de Drom et vous serai profondément reconnaissant de vouloir bien donner un avis très favorable à la demande de subvention.

Je suis à votre disposition pour tous les renseignements qui vous seraient utiles et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon entier dévouement.

L'Adjoint au Maire de Drom  
Grandpierre

# FROMAGERIE DE DROM



DROM, le Janvier 1906.

MONSIEUR ET CHER SOCIÉTAIRE,

*Les membres de la Commission de Fromagerie ont l'honneur de vous adresser les comptes de 1906 et de vous demander pour 1907, le renouvellement de leur mandat. Nous n'ignorons pas que quelques Sociétaires désireraient peut-être des hommes nouveaux à la tête de notre Société. Si nous avions conscience d'avoir mal géré vos intérêts, nous serions les premiers à nous retirer et à confier à des mains plus habiles la direction des affaires. Mais, si nous n'avons pas le bonheur de plaire à tous, ce n'est ni à cause de notre incompetence, ni à cause de notre mauvaise gestion, mais, croyons-nous, à cause de nos idées.*

*Eh bien ! nous pensons, avec tous les gens sensés, que, dans une Société de fromagerie, la politique n'a rien à voir, nous pensons que les vaches de l'un ne sont ni plus républicaines ni moins réactionnaires que celles de son voisin ; nous pensons qu'il faut avoir l'unique souci des intérêts de chaque sociétaire et non pas de ses opinions.*

*Et c'est pourquoi nous vous demandons avec confiance le renouvellement de notre mandat en vous promettant que nous aurons toujours à cœur, comme par le passé, de rendre de plus en plus prospère notre chère société.*

LES MEMBRES DE LA COMMISSION.

(Il semblerait que, avec le changement d'année, l'imprimeur ait fait une erreur en indiquant 1906 au lieu de 1907 !)

## Une société prospère

A cette époque, il y avait 52 sociétaires ; quelques-uns venaient du village des Combes (M. Clément Salette faisait la tournée de ramassage deux fois par jour avec un âne et une charrette). Le fruitier affinait le fromage un à deux mois à Drom, puis il était vendu à de plus grosses sociétés qui terminaient l'affinage.



En 1906, la fromagerie a collecté 95 481 litres de lait, fabriqué et vendu 312 pièces de fromage pesant, au total, 7 227 kilos. Les recettes nettes, qui se montent à la somme de 10 768,40 francs, sont réparties de la manière suivante : 9 699,70 F. pour les sociétaires et 1 068,70 F. pour le fruitier. Cette société très prospère vient de construire un beau chalet fromagerie qui a coûté 4 316,80 F. La dépense a été couverte « 1° par un secours de 550 F. accordé par la Société Nationale d'Agriculture ; 2° par des journées faites par les sociétaires, 3° par une somme de 493,55 F. que doivent verser les sociétaires au prorata du lait apporté en fromagerie cette année-ci ». La fromagerie de Drom n'a donc pas eu besoin d'emprunter de l'argent pour la construction du bâtiment : c'est le bâtiment que nous connaissons à son emplacement actuel, qui a été réhaussé en 1950 pour agrandir l'espace de production et aménager un appartement au fromager

En 1990, Charles Dérudet est le dernier fromager à pratiquer la « pêche » manuellement, en emprisonnant le lait caillé dans une toile pour le porter jusqu'à la presse. Les locaux sont rénovés et le matériel modernisé. En 1999, le bâtiment est encore agrandi pour être relié, au Nord, aux caves aménagées de l'autre côté de la voie communale dans le cadre de travaux de mises aux normes et de modernisation de l'outil de production.



### Et maintenant

En 2005, 6 sociétaires (5 à Drom et 1 à Dhuys) ont livré 1 500 000 litres de lait, qui ont produit 3 331 meules de Comté (134 tonnes), 11 tonnes de beurre et 31 000 faisselles de fromage blanc moulé à la louche.



## Des vaches républicaines au fromage des aristocrates



En 2005, Bernadette et Christian Perrigot font la une de l'actualité départementale en faisant renaître le Clon, tombé dans l'oubli depuis plus de deux siècles alors qu'il était le fleuron de la gastronomie bressane depuis le Moyen Age jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, produit de luxe réservé aux grands de ce monde et s'exportant jusque sur les tables du Vatican.

*Je m'appelle le Clon ou Fromage de Clon, je suis né dans l'Ain, il y a très longtemps, de parents inconnus à ce jour.*

*J'ai deux parrains qui viennent de me redonner la vie en 2004 : Jérôme DUPASQUIER, passionné d'histoire, qui m'a retrouvé au fond d'un carton, dans un cahier poussiéreux, et Jacques GIROD, passionné de cuisine et de produits de Bresse, qui a entendu parler de moi, lors d'une soirée, par un conteur, et qui, depuis ce jour, n'a eu qu'une envie : celle de me façonner à toutes les sauces . . . dans ses casseroles !*

*La rencontre de ces deux passionnés a renforcé leur volonté de trouver un fromager qui essaierait de fabriquer ce vieux fromage. Ils ont uni leurs énergies et Jacques s'est souvenu d'une cousine, agricultrice à Drom. Il a téléphoné à la fromagerie et a raconté ma petite histoire, mon passé glorieux, puis ma mise aux oubliettes.*

*Bernadette et Christian PERRIGOT, les fromagers, ont été séduits par mon passé et curieux de lire ma recette, heureux de répéter des gestes pratiqués par les fermiers autrefois.*

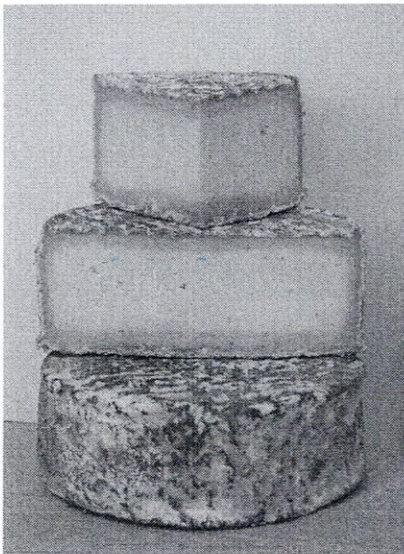
*C'est ainsi que, le 11 juin 2004, pour la première fois, les voilà tous les quatre à relever leurs manches et infuser le safran dans le lait ! Il m'a bien semblé, ce jour là, que Christian a eu plaisir à découvrir les différentes textures de mon caillé doux et soyeux, tout au long des surprenantes étapes de la métamorphose du lait en fromage . . .*

*Ce lait de Drom qui ressemble de près à celui que les paysans d'autrefois pouvaient transformer ; une délicieuse odeur se dégageait des bassines, tous se demandaient alors quelle couleur auraient ma pâte et ma croûte, quelle consistance, quelle odeur, quel goût ? Combien de temps avant de déguster les premiers fromages ?*

*Débuta alors l'attente de l'affinage avec quelques fabrications, au rythme de une par mois ; Christian tenant bien son cahier de fabrication pour retenir la meilleure façon, le meilleur dosage, la meilleure température, le temps de prise . . . à ce moment-là, le moulage s'effectuait dans des passoires !*

*Au printemps 2005, on me donna, pour test, au restaurant « La Terrasse » à Jasseron. Le chef JOLY prépara un plat de poulet de Bresse, sauce à la crème et au Clon : tous furent emballés !*

*Il devint alors nécessaire de réunir tous les sociétaires de la coopérative de Drom autour d'une fabrication de Clon. On me retourna dans tous les sens, on me coupa, on me sentit, on me dégusta et décision fut prise que le fromager fabriquerait du Clon à un rythme régulier avec le lait de la Coop, en bonne et due forme avec investissement d'un matériel adapté, agrément sanitaire et tout ce qui se doit. L'aventure continua de plus belle !*



*Le 11 novembre 2005, je me suis présenté au grand public, moi, le petit Clon de Drom, pensant que certains me rejetteraient et que d'autres m'adopteraient peut-être pour garnir leurs plateaux de fromages, ou pour cuisiner. Je ne demandais qu'une chose : qu'on ne me range pas, à nouveau, dans un carton poussiéreux pour le restant de mes jours, mais qu'on me déguste sans modération ; il n'y a plus de roi, vous serez donc tous des princes et des princesses !*

Chacun connaît la suite : inspirant régulièrement la presse, victime de son succès, le Clon est redevenu un produit très recherché ; il suscite même un regain d'intérêt de la part de ceux qui n'avaient pas voulu croire en sa renaissance . . . !

# Drom, Village.

## Le cœur de village

En 1882, l'architecte s'est servi d'un extrait de cadastre de 1826 pour le projet de mairie-école. Là où l'on construira la fromagerie en 1906, une croix apparaît au centre de la place du village : elle est désormais dans la cour du presbytère. De petites croix matérialisent le cimetière à l'Ouest et au Nord de l'église : le maire a indiqué « place », au crayon : en effet, le cimetière a été transféré en 1855 à son emplacement actuel (noté aussi au crayon), et un sentier a été ouvert pour relier cette nouvelle petite place à la route de Meillonas, au Nord (plus tard, en 1922, cette place sera agrandie vers l'Ouest et dénommée « Place du Docteur Gaillard »). Finalement, la mairie-école sera implantée quelques mètres plus à l'Est, en 1885.



Commune de Drom (Drom)

